

AGIR
POUR LES DROITS HUMAINS



JUIN 2025

RÉSISTANCE

DE L'OPPRESSION À L'ACTION

AMNISTIE
INTERNATIONALE



LE MAGAZINE
DES DROITS HUMAINS

S'INFORMER ET AGIR

amnistie.ca

REJOIGNEZ-NOUS !

info@amnistie.ca
1-800-565-9766

NOUS SUIVRE

 @AmnistieCA
 @AmnistieCA
 amnistie_canadafr
 Amnistie internationale
Canada francophone
 @amnistieca
 @AICF

FAIRE UN DON

amnistie.ca/don
N° organisme de bienfaisance :
100193457RR001

Amnistie internationale Canada francophone

500-50, rue Ste-Catherine Ouest
Montréal (Québec)
H2X 3V4
Canada

L'ÉQUIPE DU MAGAZINE AGIR

Rédactrice en chef :

Maude Choquette

Équipe de rédaction :

France-Isabelle Langlois,
Adenikè Adegbi, Marisa Berry Méndez,
Millia Luz Collombat, Maryam Jama-Pelletier

Collaborateur-trice-s :

Chris Bergeron, Agnès Callamard, Karine Gentelet,
Budour Hassan, Mary Kapron, Paul O'Brien,
Zuheir Rajabi, Christian Roy, Maria Serrano,
Olivia Sundberg Diez

Graphisme : Daphnée Leduc-Laprise

Impression : Les industries Poly

Tous droits de reproduction réservés

AMNISTIE
INTERNATIONALE



TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1

DE L'OPPRESSION À L'ACTION

ÉDITO THÉMATIQUE DE LA RÉDACTION

**ALORS QUE LA VAGUE AUTORITAIRE DÉFERLE,
DES RÉSISTANCES SE LÈVENT**

LA DESTRUCTION N'EST PAS INÉVITABLE

Par Agnès Callamard, secrétaire générale, Amnesty International

PLUS DE 100 JOURS DE LA DEUXIÈME ADMINISTRATION TRUMP

CRUAUTÉ ET CHAOS AUX ÉTATS-UNIS

Par Paul O'Brien, directeur général,
Amnistie internationale États-Unis

ISRAËL/TPO

GAZA: UN GÉNOCIDE EN TEMPS RÉEL

Par Budour Hassan, chercheuse pour Israël et le territoire
palestinien occupé, Amnesty International

ISRAËL/TPO

« JE SUIS CHEZ MOI, ET JAMAIS JE NE PARTIRAI »

Par Zuheir Rajabi, président du comité de quartier de Batn Al Hawa,
Jérusalem

EUROPE : DÉLOCALISATION DES POLITIQUES D'ASILE ET D'IMMIGRATION

LOIN DES YEUX, LOIN DU COEUR

Par Olivia Sundberg Diez, chargée de plaider sur les migrations
et l'asile pour l'UE, Amnesty International

DROITS DES PERSONNES MIGRANTES DANS LES AMÉRIQUES

L'ÉROSION DE L'HUMANITÉ

Par Mary Kapron, chercheuse pour le Canada et les États-Unis,
Amnesty International

TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES

LE SECRET LE MIEUX GARDÉ DU CANADA

Par Maria Serrano, chercheuse sur les migrations,
Amnesty International

CHRONIQUE DE L'ASSEMBLÉE

LE QUÉBEC N'EST PAS EN RESTE, EN MATIÈRE DE DÉRIVES

Par France-Isabelle Langlois, directrice générale,
Amnistie internationale Canada francophone

L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ET LES DÉRIVES AUTORITAIRES

RETOUR SUR LE SOMMET DE PARIS SUR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

UNE PRÉSENCE ENCORE TROP LIMITÉE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Par Karine Gentelet, professeure-chercheuse UQO/Obvia,
membre du comité Amnesty Tech.

PARTIE 2

LES DROITS DES COMMUNAUTÉS LGBTQI2+

RECVLS DES DROITS DES COMMUNAUTÉS LGBTQI2+

05 **UNE TENDANCE INQUIÉTANTE, UN PEU PARTOUT SUR LA PLANÈTE** 25

CHRONIQUE

06 **AUJOURD'HUI, NOTRE DRAPEAU EST COULEUR BROUILLARD** 26

Par Chris Bergeron, vice-présidente contenu de marque, Cossette

VIOLENCE ET DISCRIMINATION EN HAUSSE CONTRE LES PERSONNES TRANSGENRE

08 **LORSQUE LA TRANSIDENTITÉ DEVIENT UN ENJEU
POLITIQUE ANXIOGÈNE** 28

Par Christian Roy, pour la Coordination LGBTQI2+,
Amnistie internationale Canada francophone

PEINE DE MORT

10 **UN SOMBRE RETOUR EN FORCE** 30

PARTIE 3

RAPPORT D'IMPACT 2024

AU COEUR DE LA RÉSISTANCE

Mot de la présidente et de la directrice générale

14 **LA SECTION EN BREF** 36

NOS ÉVÉNEMENTS

VOTRE IMPACT EN 2024 40

16 **INDÉPENDANTE GRÂCE À VOUS** 53



PARTIE 1

DE L'OPPRESSION À L'ACTION

LA VAGUE AUTORITAIRE DÉFERLE, DES RÉSISTANCES SE LÈVENT

Un mot est entré dans le vocabulaire courant cette dernière année, il est sur toutes les lèvres et sur tous les écrans : autoritarisme. C'est inquiétant parce qu'on ne parle pas de son essoufflement, du recul ou de la fin, mais bien de la montée, de courant, de vague. C'était inévitable pour nous d'y consacrer un numéro, vu les graves effets qui se font sentir sur les droits humains partout dans le monde.

Tout d'abord, chez nos voisins du sud, l'élection de Donald Trump puis son entrée au pouvoir comme président a résonné bien au-delà des frontières. À coup de décrets, il a grandement fragilisé les droits des femmes, des communautés LGBTQI2+ et a tôt fait de fermer ses frontières aux personnes migrantes en quête de sécurité. La situation actuelle à la frontière entre le Mexique et les États-Unis est désastreuse. Les expulsions s'intensifient, et les conditions de détention dans les centres pour personnes migrantes continuent de susciter des préoccupations majeures en matière de droits humains. Les discours politiques sont maintenant décomplexés et présentent souvent les personnes migrantes comme un danger.

Ce discours décomplexé a percolé chez nous, au Canada et au Québec. Des provinces ont utilisé la très arbitraire « clause dérogatoire », qui permet de faire fi de nos chartes des droits et libertés, pour mettre en place des lois limitant les droits des personnes trans, par exemple pour restreindre l'accès aux soins de transition de personnes mineures. Aussi, malheureusement, l'abstraite mais fameuse « capacité d'accueil » de personnes migrantes fait toujours débat bien qu'il soit impossible de la définir, de la mesurer. Elle permet de légitimiser le Programme des travailleurs étrangers temporaire (PTET) qui brime leurs droits de façon systémique.

Et l'Europe ne fait guère mieux, hélas. Certains pays, l'Italie et le Royaume-Uni entre autres, tentent ou ont tenté de mettre en place des programmes de délocalisation des personnes migrantes ou demandeuses d'asile, comme si ces personnes ne sont qu'un problème dont il faut se débarrasser. On voudrait installer dans des centres de détention hors-Union européenne, hypocritement appelés « centres de retour », celles et ceux qui ont reçu l'ordre de quitter le territoire de l'Union. Ces centres, les tentatives précédentes d'en mettre en place nous l'ont démontré, sont inévitablement le théâtre de violations des droits humains des personnes qui y sont incarcérées.

Face à ces inquiétantes dérives autoritaires, Amnistie internationale et de nombreux autres acteurs s'efforcent de documenter les violations de droits, de soutenir les initiatives visant à les protéger. Ce numéro entend donner de la visibilité aux luttes que nous devons encore mener, pour les personnes migrantes, celles en quête de sécurité, pour les communautés LGBTQI2+ et les femmes, et plus largement, toutes celles et ceux dont les droits sont menacés.

**La résistance s'organise et notre première arme, c'est l'information.
Bonne lecture !**



Maude Choquette

Rédactrice,
Conseillère principale communication et relations publiques
Amnistie internationale Canada francophone



LA DESTRUCTION N'EST PAS INÉVITABLE

Par Agnès Callamard,
secrétaire générale d'Amnesty International

En ces temps historiques, où les pratiques autoritaires se multiplient à travers le monde, les gouvernements et la société civile doivent s'employer de toute urgence à ramener l'humanité dans le droit chemin. Le gouvernement canadien, nouvellement élu, est aux premières loges.

Un peu plus de cent jours après le début de son second mandat, le président Trump n'a montré que mépris pour l'état de droit. Son administration a délibérément pris pour cible les institutions étasuniennes et internationales. Son assaut tous azimuts contre les principes de multilatéralisme, de droit d'asile, de justice raciale et de genre, de santé mondiale et d'action climatique a galvanisé les mouvements anti-droits : sapant des décennies de travail minutieux pour construire et faire progresser les droits humains.

Ce qu'il est désormais convenu d'appeler l'« effet Trump » a aggravé les dommages causés depuis des années par d'autres dirigeants mondiaux. Car cette maladie est bien plus profonde que les actions du président Trump. Depuis des années, nous assistons à une propagation de pratiques autoritaires parmi les États du monde entier, entraînant l'humanité dans une ère de cruauté : répression brutale

**DES LEADERS DEVRONT S'AFFIRMER.
DES PRISES DE POSITIONS COURAGEUSES
DEVRONT ÊTRE SOUTENUES, AU NOM
DE L'HUMANITÉ, CONTRE LA TYRANNIE.
LA SOCIÉTÉ CIVILE DEVRA SE MOBILISER
ET SE LEVER.**

généralisée de la dissidence, escalade catastrophique des conflits armés, efforts insuffisants pour faire face à l'effondrement climatique et rejet croissant des droits des personnes migrantes, demandeuses d'asile et réfugiées, des femmes, des filles et des personnes LGBTQI2+, recours aux arrestations arbitraires, aux disparitions forcées et à la force, parfois mortelle, pour réprimer la désobéissance civile.

L'impact de ce retour en arrière a atteint de nouveaux sommets en 2024, de Gaza à la République démocratique du Congo, en passant par le Soudan, le Yémen, le Myanmar, et j'en passe. La communauté internationale, qui a permis ce gâchis en ne faisant pas respecter universellement l'État de droit, doit maintenant en assumer la responsabilité. Des leaders devront s'affirmer. Des prises de positions courageuses devront être soutenues, au nom de l'humanité, contre la tyrannie. La société civile devra se mobiliser et se lever.

Au fur et à mesure que les conflits se multiplient ou s'intensifient, les forces étatiques et les groupes armés agissent effrontément, commettant des crimes de guerre et d'autres violations graves du droit international humanitaire dévastant la vie de millions de personnes. Dans un rapport historique, Amnesty International a documenté le génocide perpétré par Israël à l'encontre des Palestiniens de Gaza et son système d'apartheid et d'occupation illégale en Cisjordanie qui a pris une tournure des plus violentes. Pendant ce temps, la Russie a tué plus de civils ukrainiens en 2024 que l'année précédente, continuant à cibler les infrastructures civiles et soumettant les détenus à la torture et aux disparitions forcées.

Les réductions massives de l'aide étrangère de l'administration Trump ont depuis aggravé la situation.

LE CANADA ET LE SYSTÈME MULTILATÉRAL

Le coût de ces échecs est gargantuesque, à savoir la perte des protections vitales mises en place pour protéger l'humanité après les horreurs de l'Holocauste et de la Seconde Guerre

mondiale. Malgré ses nombreuses imperfections, l'élimination du système multilatéral n'est pas une solution. Il doit être renforcé et repensé. Or, l'administration Trump semble aujourd'hui décidée à passer à la tronçonneuse les vestiges du multilatéralisme afin de remodeler notre monde par le biais d'une doctrine transactionnelle imprégnée de cupidité, d'intérêt personnel insensible et de domination de quelques-uns.

Tous ceux et celles qui croient en la liberté et l'égalité doivent s'armer pour

En janvier 2025, huit États du Sud ont formé le groupe de La Haye, s'engageant à empêcher les transferts d'armes vers Israël et à le tenir pour responsable des violations du droit international. Le Canada pourrait être le premier pays du Nord à rejoindre ce groupe.

contrer les attaques de plus en plus extrêmes contre le droit international et les droits humains. Le Canada a joué un rôle de premier plan historiquement dans la construction des institutions internationales, allant de la rédaction de la Déclaration des Nations unies des droits de l'homme, à son leadership dans la concrétisation de la Cour pénale internationale (CPI). Alors que nous sommes à la croisée des chemins, nous demandons au Canada d'assumer un leadership positif fort au sein de la diplomatie internationale.

Les attaques croissantes dont la CPI a fait l'objet ces derniers mois montrent qu'elle est en train de devenir l'un des principaux champs de bataille de 2025. Tous les États, dont le Canada, doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour soutenir la justice internationale, demander des comptes aux auteurs de crimes et protéger la CPI contre les sanctions.

Malgré les sanctions éhontées de l'administration Trump envers le procureur de la CPI, la justice internationale et les organismes multilatéraux continuent à faire pression pour que les responsables rendent des comptes au

plus haut niveau, les gouvernements du Sud étant à l'origine de plusieurs initiatives importantes. La CPI a délivré des mandats d'arrêt à l'encontre de hauts responsables étatiques et de dirigeants de groupes armés en Israël, à Gaza, en Libye, au Myanmar et en Russie. Les Nations unies ont franchi une étape importante dans la négociation d'un traité sur les crimes contre l'humanité, qui fait cruellement défaut, et les Philippines ont suivi le mouvement en arrêtant le mois dernier l'ancien président Rodrigo Duterte en vertu d'un mandat d'arrêt de la CPI. La Cour internationale de justice (CIJ) a rendu trois séries d'ordonnances de mesures provisoires dans l'affaire opposant l'Afrique du Sud à Israël au titre de la convention sur le génocide et a émis un avis consultatif déclarant que l'occupation par Israël du territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est, est illégale. L'Assemblée générale des Nations unies a adopté une résolution appelant Israël à mettre fin à son occupation. En janvier 2025, huit États du Sud ont formé le groupe de La Haye, s'engageant à empêcher les transferts d'armes vers Israël et à le tenir pour responsable des violations du droit international. Le Canada pourrait être le premier pays du Nord à rejoindre ce groupe.

Malgré les défis considérables, la destruction des droits humains est loin d'être inévitable. L'histoire regorge d'exemples de personnes courageuses qui ont surmonté des pratiques autoritaires.

En ce qui nous concerne, il est clair que, quels que soient les obstacles, nous continuerons à résister aux régimes autoritaires et cupides. Notre vaste et inébranlable mouvement sera à jamais uni par notre profonde conviction en la dignité inhérente de tous les habitants de cette planète.

LISEZ

Le rapport
annuel du
mouvement



CRUAUTÉ ET CHAOS AUX ÉTATS-UNIS

Par **Paul O'Brien**, directeur général d'Amnistie internationale États-Unis

Ces derniers mois ont été vertigineux et profondément préoccupants aux États-Unis. Le président Trump a dirigé avec cruauté et chaos, créant une urgence en matière de droits humains en sapant les normes et les institutions, en réprimant l'opposition et en centralisant le pouvoir.

Les politiques, les actions et la rhétorique de l'administration Trump ont déjà eu des impacts significatifs sur les droits humains aux États-Unis et dans le monde entier. Les politiques de déportations massives, de séparation des familles à la frontière, de restrictions envers les personnes demandeuses d'asile et de ciblage des communautés immigrantes ont déchiré des communautés, créé une atmosphère de peur et suscité de profondes inquiétudes concernant des violations du droit international des droits humains. La fermeture forcée des programmes de diversité, équité et inclusion (DEI) au sein du gouvernement fédéral constitue une attaque flagrante contre la justice raciale et les droits humains. De plus, la rhétorique et les actions anti-trans

renforcent un récit erroné sur ce que signifie être transgenre, exposant ainsi davantage ces communautés à de graves violations de droits humains.

Le glissement dramatique vers des pratiques autoritaires est très préoccupant. Les tactiques utilisées sont tristement familières pour Amnistie, qui travaille depuis des décennies dans des contextes de régimes répressifs. Aux États-Unis, nous assistons aujourd'hui à une attaque en règle contre les espaces civiques et des droits fondamentaux nécessaires à la défense de tous les droits humains : de la liberté d'expression à la manifestation pacifique, en passant par la liberté de presse. Nous assistons aussi à un démantèlement et à un affaiblissement des institutions, des règles et des lois destinés à garantir ces droits.

La répression des manifestations pacifiques sur les campus est devenue un sujet d'inquiétude majeur depuis le début de l'attaque continue d'Israël contre Gaza. Mais le président Trump a franchi un nouveau cap en ciblant, détenant et menaçant d'expulser des non-citoyen-ne-s pour avoir exercé leur liberté d'expression. Nous nous sommes mobilisés et avons mis en place des actions en soutien à Mahmoud Khalil, un militant palestinien et organisateur étudiant récemment diplômé de l'Université Columbia. Accusé d'aucun crime, il est détenu dans un centre de détention et les autorités ont « révoqué » son statut de résident permanent et engagé une procédure d'expulsion. Bien que son cas ne soit pas unique, il est hautement emblématique, et nous appelons les membres du monde entier à agir en sa faveur et, plus largement, en faveur des droits des étudiant-e-s.

Le président Trump a attaqué la liberté de la presse, choisissant lui-même les médias autorisés à couvrir la Maison-Blanche, diabolisant les journalistes et poursuivant en justice les médias publiant des informations qu'il désapprouve.

Parallèlement, le président a semblé donner carte blanche à Elon Musk, à la tête de son pseudo-ministère de l'efficacité gouvernementale (DOGE), avant que celui-ci ne démissionne le 28 mai. Malgré la courte période qu'aura duré son mandat, Musk aura pu prendre des actions en violation du droit fédéral et empiétant sur l'autorité du Congrès. Il aura démantelé plusieurs agences gouvernementales, dont l'agence d'aide humanitaire (USAID), licencié des milliers de fonctionnaires, refusé de dépenser les fonds déjà alloués par le



© Avec l'autorisation de la famille de Mahmoud Khalil

Le 8 mars 2025, les services de l'immigration ont arrêté illégalement et placé arbitrairement en détention Mahmoud Khalil, militant palestinien et organisateur de manifestations étudiantes qui a récemment obtenu son diplôme à l'université Columbia, aux États-Unis. Il a été enfermé dans un centre de détention à des milliers de kilomètres de chez lui, sa résidence permanente avait été « révoquée » et les autorités avaient engagé une procédure d'expulsion contre lui.

Il a été libéré plus de trois mois plus tard, le 20 juin, et il a pu retrouver sa conjointe et leur fils nouveau-né. Bien qu'ayant récupéré sa carte verte et certains documents, il n'a pas récupéré son passeport et ses déplacements sont limités à quelques États. Le gouvernement américain a par ailleurs porté en appel sa libération. Amnistie continue à suivre son dossier.

Congrès, et permis l'accès à des données personnelles sensibles de millions de citoyen-ne-s des États-Unis sans qu'on ne sache ce qu'il en adviendra. Or, un gouvernement transparent et responsable est un pilier de l'État de droit. Les actions arbitraires et illégales de l'exécutif minent cet État de droit et le bon fonctionnement du gouvernement, essentiels au respect, à la protection et à la réalisation des droits humains.

Nous assistons en même temps à un retrait rapide des mécanismes internationaux clés des droits humains, tels que la Cour pénale internationale. Nous avons observé une politique étrangère brutale reposant sur des menaces militaires, des tarifs douaniers qui ont causé un chaos économique mondial – notamment au Canada – et des menaces d'annexion de territoires comme le Groenland, le canal de Panama et Gaza.

Les conséquences nationales et mondiales pour les droits humains sont graves, et les effets d'entraînement accélèrent la mise en œuvre de politiques anti-droits et de pratiques autoritaires ailleurs, ce qui est déjà visible et s'accroît.

Nous savons que ce que nous observons aux États-Unis n'est ni unique ni inédit : nous avons vu ce scénario se produire ailleurs dans le monde. Mais nous devons également reconnaître qu'en raison de l'influence démesurée des États-Unis dans le monde, à ce moment-ci de l'histoire, ses actions et politiques auront – et ont déjà – des conséquences dévastatrices mondialement. Nous devons donc agir maintenant.

Nous devons résister à la montée des pratiques autoritaires et à la fermeture de l'espace civique, protéger les règles et les lois qui garantissent ces droits. Nous devons résister contre les atteintes aux droits des individus et des communautés, et contre les atteintes aux institutions nationales et internationales.

Ensemble, avec nos membres et nos réseaux à travers le monde, nous devons faire en sorte que le coût politique pour l'administration Trump soit trop élevé. Amnesty internationale est le plus grand mouvement mondial de défense des droits humains et, s'il y a bien un moment pour une organisation comme la nôtre où il lui faut faire preuve de force et d'audace, c'est maintenant !

**AUX ÉTATS-UNIS, NOUS ASSISTONS AUJOURD'HUI À UNE
ATTAQUE EN RÈGLE CONTRE LES ESPACES CIVIQUES
ET DES DROITS FONDAMENTAUX NÉCESSAIRES
À LA DÉFENSE DE TOUS LES DROITS HUMAINS :
DE LA LIBERTÉ D'EXPRESSION À LA MANIFESTATION
PACIFIQUE, EN PASSANT PAR LA LIBERTÉ DE PRESSE.**

PASSEZ À L'ACTION

Exigez du gouvernement étatsunien qu'il cesse de suspendre les visas d'étudiant-e-s étrangers.



ISRAËL ET TERRITOIRE PALESTINIEN OCCUPÉ

Une enquête d'Amnistie internationale



© Pierre Crom

Pendant la conférence de presse annonçant la publication du rapport, Budour Hassan, sur l'écran, en compagnie d'Agnès Callamard, secrétaire générale d'Amnesty International et Matt Cannok, responsable de la justice internationale à Amnesty International.

GAZA : UN GÉNOCIDE EN TEMPS RÉEL

Par **Budour Hassan**, chercheuse à Amnesty International sur Israël et le territoire palestinien occupé.

Elle est Palestinienne et a participé à l'enquête d'Amnistie sur le génocide dans la bande de Gaza.

« Notre vie à Gaza est régie par l'attente. L'attente de la mort qui plane au-dessus de nous comme le bourdonnement incessant d'un drone ; l'attente dans les files interminables des cuisines communautaires pour un morceau de pain ; les longues files d'attente de l'humiliation... à Gaza, même l'enterrement de nos proches décédés est devenu un luxe. » Ce sont les mots de l'une des centaines de personnes avec qui Amnesty s'est entretenue, documentant l'impact du génocide en cours sur les habitant-e-s de Gaza.

L'analyse d'images satellite, des comptes-rendus d'experts, une enquête approfondie sur le terrain ainsi que l'examen et l'analyse des déclarations faites par les responsables israéliens constituent l'épine dorsale de nos recherches, en plus des témoignages de victimes et de survivant-e-s du génocide israélien à Gaza au cours des 20 derniers mois.

Parmi celles et ceux qui ont accepté de nous parler : une mère dont le nourrisson est mort dans ses bras, la bombe GBU-39 fabriquée aux États-Unis ayant séparé sa tête de son corps ; un père qui a porté son enfant handicapé sur ses épaules alors qu'il tentait d'échapper à la mort après une nuit de bombardements incessants et un ordre de déplacement ; une jeune fille de 14 ans amputée d'une jambe à la suite d'une frappe aérienne israélienne ayant tué son père et ses frères et sœurs, voulant simplement avoir une chance de vivre

comme n'importe quelle autre enfant ; une jeune mère qui a assisté à la mort lente de son bébé de quatre mois par manque de lait maternisé sans lactose ; un homme qui revenant du marché a découvert sa maison détruite et toute sa famille assassinée par une frappe israélienne, leurs restes méconnaissables éparpillés sous les décombres. Il parle de sa culpabilité qui « lui brise le dos » lorsqu'il se souvient de son enfant qui l'avait supplié de l'accompagner ce jour fatidique.

Que dire de l'histoire d'un jeune homme tué près d'une zone de distribution d'aide militarisée, transformée en piège mortel, alors qu'il tentait de collecter une boîte de nourriture pour sa famille affamée.

Les définitions, les concepts et les cadres juridiques apparaissent extrêmement obscurs pour ces personnes, victimes mortes-vivantes, toujours incapables de récupérer les restes de

leurs proches sous les décombres. Les concepts juridiques ne peuvent décrire leur douleur, le deuil que le génocide ne leur a pas permis de vivre. Pourtant, on ne peut raconter leur histoire sans définir et cadrer les crimes que les forces israéliennes ont perpétrés à leur encontre.

En enquêtant sur les agissements d'Israël à Gaza, Amnesty internationale a trouvé suffisamment d'éléments pour conclure qu'Israël avait commis trois des cinq actes interdits par la convention sur le génocide : l'assassinat, l'atteinte grave à l'intégrité physique et mentale, et l'imposition de conditions de vie destinées à entraîner la destruction physique totale ou partielle. Les conditions de vie imposées par Israël dans un effort calculé pour conduire à la destruction et à la mort lente des Palestiniens et Palestiniennes comprennent trois pratiques simultanées dont les effets dévastateurs se renforcent perpétuellement les uns les autres : la dégradation et la destruction d'infrastructures vitales, les déplacements massifs dans des conditions brutales et inhumaines qui ont transformé plus de 90 % de la superficie totale de Gaza en zones faisant l'objet d'ordres de déplacement actif ou en zones militaires fermées interdites, et les restrictions sévères ou le refus d'accès aux fournitures indispensables à la survie de la population civile.

Un nouveau degré de cruauté a été atteint le 2 mars 2025, lorsqu'Israël a annoncé l'imposition d'un siège total sur Gaza, bloquant complètement l'entrée de tout approvisionnement humanitaire ou commercial, nourriture, carburant et médicaments. Ce siège a duré 77 jours, et malgré des mesures d'atténuation cosmétiques totalement insuffisantes, et créé, combiné aux bombardements incessants qui ont repris le 18 mars et les déplacements répétés, une catastrophe humanitaire sans précédent.

Notre enquête démontre que les actes génocidaires commis par Israël l'ont été dans l'intention spécifique de détruire les Palestiniens et Palestiniennes. Le comportement général d'Israël envers Gaza, les déclarations des principaux décideurs israéliens déshumanisant les habitant·e·s de



© Abed Rahim Khattib/Anadolu

Des proches pleurent leur perte lors d'une cérémonie funéraire à l'hôpital al Nasser, à Khan Yunis, à la suite d'une attaque israélienne contre des Palestiniens et Palestiniennes attendant de l'aide humanitaire dans la zone d'Al-Alam, près de la ville de Rafah, à Gaza, le 15 juin 2025.

Gaza, appelant à leur anéantissement et affirmant que Gaza et le Hamas ne font qu'un, sont sans équivoque.

Le génocide du peuple palestinien prend place dans un contexte d'occupation illégale prolongée et d'un système d'apartheid cruel à son égard. Depuis des décennies, un système institutionnalisé de domination et d'oppression raciales est maintenu contre le peuple palestinien, en isolant Gaza du reste du territoire occupé, en l'isolant dans différentes enclaves de contrôle juridique.

Nommer les crimes de guerre, contre l'humanité et de génocide commis par Israël à l'encontre des Palestiniens et Palestiniennes n'est pas un simple exercice d'interprétation et d'analyse juridique. Il ne s'agit pas d'un exercice académique. Il s'agit d'ouvrir la voie à la responsabilisation et à la justice pour toutes les victimes de ces violations. Il s'agit de reconnaître qu'il n'y a pas de hiérarchie entre les crimes en vertu du droit international, mais qu'il est vital de nommer les crimes pour ce qu'ils sont réellement. Surtout, la vérité et la justice envers les victimes exigent une réévaluation impartiale des crimes subis.

Nous assistons à un génocide en direct bénéficiant du soutien matériel des

alliés d'Israël, notamment par la fourniture d'armes et l'absence de mesures fortes tenant Israël responsable et de pression pour qu'il cesse toute violation.

Le génocide, le régime d'occupation brutal et le système d'apartheid démontrent l'incapacité totale de la communauté internationale à respecter son engagement à l'égard du principe du « jamais plus ». Cela encourage l'impunité d'Israël et menace de défaire l'ordre international fondé sur des règles. Les Palestiniens et les Palestiniennes paient de leur sang le prix de cet échec. Leur survie même est en jeu.

APPRENEZ-EN PLUS

Téléchargez notre rapport sur le génocide en cours à Gaza.



JE SUIS CHEZ MOI, ET JAMAIS JE NE PARTIRAI

Déplacements forcés de Palestinien-ne-s par Israël

En janvier 2025, à l'issue d'une procédure qui aura duré 10 ans, un tribunal israélien a ordonné l'expulsion de 27 familles de leur domicile de Batn Al Hawa, dans le village de Silwan, à Jérusalem-Est occupée. Zuheir Rajabi, dont la famille fait partie de celles qui ont reçu l'ordre d'évacuer dans les six mois, se bat depuis 2015 pour garder sa maison. Elle est l'une des 87 maisons dont l'organisation de colons israéliens Ateret Cohanim veut se saisir afin d'établir une autre colonie juive dans Jérusalem-Est occupée, affirmant que ces terres reviennent de droit à un trust juif. Il nous décrit son expérience en tant que Palestinien menacé de déplacement.

© Middle East Images/AFP via Getty

Par **Zuheir Rajabi**, président du comité de quartier de Batn Al Hawa

Ma modeste et ancienne maison occupe une place précieuse dans mon cœur. Ma grand-mère l'a achetée en 1966. C'est dans cette maison que mon père s'est marié et que je suis né. J'y ai fait mes premiers pas, et mes enfants après moi. Génération après génération, ma famille a agrandi la maison. Nous y avons travaillé avec nos mains, à la sueur de notre front. Nous nous sentons également bénis parce que, depuis notre balcon, nous pouvons voir la vieille ville et la mosquée Al Aqsa, à deux pas.

Près de 80 % des habitant-e-s des maisons visées par Ateret Cohanim sont des réfugié-e-s de la Nakba, déplacés par Israël en 1948 des villages d'A Dawaymeh près de Lydd et de Deir Yassin, ainsi que des quartiers d'Al

Baqah et d'Al Qatamon de Jérusalem. L'entière population d'A Dawaymeh a été chassée en 1948 par l'armée israélienne pendant la guerre, et n'existe plus aujourd'hui. Tous les résident-e-s palestinien-ne-s de Deir Yassin, Al Baqah et Al Qatamon ont été déplacés, et ces quartiers, qui font partie de Jérusalem-Ouest, ont désormais des noms hébreux.

À l'heure actuelle, ces réfugié-e-s ont le sentiment d'être confrontés à une nouvelle Nakba, puisqu'ils et elles sont de nouveau expulsés de leurs maisons et de leurs terres, tandis que la législation israélienne ne leur accorde pas le droit qu'ont les résident-e-s juifs de réclamer la restitution de la moindre propriété qui leur appartenait avant 1948.

« PRENEZ L'ARGENT... »

ALLEZ VIVRE UNE VIE FACILE ! »

Les organisations de colons, qui bénéficient souvent de dons importants de la part de sympathisants internationaux, tirent parti du fait que la vie à Jérusalem est difficile pour les Palestinien-ne-s. Leur objectif est de soutenir les projets officiels des autorités israéliennes visant à maintenir un ratio démographique de 70 % de Juifs et Juives et de 30 % de Palestinien-ne-s parmi la population de Jérusalem. La vie sous occupation signifie que les forces et les colons israéliens sont présents dans nos communautés, troublant notre paix et menaçant notre sécurité. Jérusalem est également une ville chère, et comme la municipalité ne développe que très

peu de possibilités de logement pour eux, les Palestiniens ont du mal à suivre la hausse constante des prix de l'immobilier.

Avant de porter plainte, les représentants d'Ateret Cohanim ont eu recours à une tactique fréquemment employée par les organisations de colons. En nous présentant un chèque en blanc et en proposant des montants allant d'un à 30 millions de shekels [270 000 à huit millions de dollars américains]. Une somme d'argent considérable pour notre modeste maison. « Prenez l'argent et partez. Allez vivre une vie facile », ont-ils dit. Ils ont aussi essayé de nous convaincre de déménager dans d'autres logements, voire dans des immeubles entiers, dans d'autres secteurs de Jérusalem.

Les autorités israéliennes exercent diverses formes de pression sur les habitant·e·s de Batn Al Hawa, notamment en recourant à une force excessive et en procédant à des arrestations. Il y a quelques mois, des fonctionnaires de la police des frontières sont venus me voir et ont exigé que je les aide à localiser un résident du quartier qui les aurait insultés avant de s'enfuir. Quand j'ai répondu que je n'avais aucun moyen de les aider, ils ont fait irruption chez moi, ont endommagé mes affaires et m'ont arrêté. Ils m'ont menotté, frappé et cassé trois côtes. Pendant environ trois mois, je pouvais à peine bouger. Ils ont aussi agressé ma femme, mon fils et mon cousin, et même notre chat.

Ils m'ont accusé d'entraver le travail de la police et m'ont arrêté. Après ma libération, j'ai consulté de nombreux avocats afin de porter plainte contre ces policiers pour leur violence, mais ils m'ont tous dit que cela ne servirait à rien — une perte de temps et d'argent.

Dans d'autres cas, des fonctionnaires municipaux m'ont donné une amende parce que j'avais des caméras de surveillance sur mon toit, ou parce que j'avais une poubelle à l'extérieur de ma maison. Ces amendes absurdes ne sont pas le fruit du hasard ; elles relèvent de tentatives systématiques d'accroître la pression afin de nous inciter à abandonner et à partir. Ils me prennent pour cible en tant que président du comité de quartier parce qu'ils espèrent que s'ils brisent ma détermination, cela influencera tous les autres.

LA RECHERCHE D'UNE MAJORITÉ JUIVE

Les autorités israéliennes, notamment le gouvernement, la municipalité, le Fonds national juif et la Direction de la nature et des parcs, collaborent étroitement avec des organisations de colons comme Ateret Cohanim et Elad pour déplacer régulièrement des Palestiniens. Le village de Silwan est tout particulièrement visé en raison de sa situation stratégique juste au sud de la vieille ville et de la mosquée Al Aqsa. À Silwan, dans les quartiers de Wadi Hilweh, Al Bustan wadi Rababah

et Batn Al Hawa, des déplacements de grande ampleur ont eu lieu, par le biais de saisies de terres, de démolitions de maisons, d'expulsions, et d'expansion des colonies, le tout dans le cadre d'un effort coordonné entre les autorités israéliennes et des organisations de colons.

La situation dans la ville de Jérusalem, comme ailleurs en Palestine, est devenue plus compliquée depuis le début de la guerre contre Gaza en octobre 2023. Il est de plus en plus difficile d'organiser des manifestations ou même des visites de solidarité dans notre quartier, en raison de la répression policière et d'un harcèlement croissant de la part des colons.

Cela étant dit, je suis chez moi, et jamais je ne partirai. C'est ma conviction. Nous menons une vie difficile ici, mais malgré les difficultés, lorsque je me tiens sur mon balcon et que je vois la mosquée Al Aqsa devant moi, c'est suffisant. Mes voisins partagent également cette conviction. Nous avons des racines profondes dans cet endroit, nos vies, nos enfances, nos rêves, et nous ne renoncerons jamais à nous battre pour nos foyers. La décision rendue par le tribunal en janvier a été un coup dur pour notre quartier. Nous devons maintenant recueillir des fonds pour contester l'avis d'expulsion.



POUR EN SAVOIR PLUS

sur l'occupation et le système d'apartheid imposés par Israël aux Palestiniens :



EUROPE : DÉLOCALISATION DES POLITIQUES

D'ASILE ET D'IMMIGRATION

LOIN DES YEUX, LOIN DU COEUR

Un peu partout on voit se multiplier les stratégies visant à « délocaliser » ou à externaliser les responsabilités en matière d'asile et de migration. Les États travaillent à miner l'asile territorial, à réduire les arrivées à leurs frontières, à intensifier les retours forcés et les déportations, ou à se soustraire à leurs obligations de protéger les personnes réfugiées, transférant une partie de celles-ci à des pays situés loin de leurs frontières, ayant souvent moins de moyens pour assurer une protection efficace. L'Europe à son plus bas, selon Amnesty internationale.

Par **Olivia Sundberg Diez**, Chargée de plaidoyer sur les migrations et l'asile pour l'UE, Amnesty internationale

La politique migratoire de l'Union européenne (UE) repose depuis longtemps sur une stratégie d'endiguement des personnes réfugiées et migrantes. Au cours de l'année écoulée, plusieurs gouvernements européens ont réitéré leurs appels en faveur d'un traitement des demandes d'asile et de la création de centres de détention hors de l'UE, appelés « centres de retour », vers lesquels ils pourraient transférer de force les personnes ayant reçu l'ordre de quitter le territoire de l'union.

Dans sa proposition du 11 mars 2025, la Commission européenne introduit pour la première fois la possibilité d'expédier de force des personnes vers des pays avec lesquels elles n'ont aucun lien et où elles ne sont peut-être jamais allées. Dans ces « centres de retour », ces personnes sont susceptibles de croupir, sans garanties que leurs droits seront respectés.

Ces projets, qualifiés par euphémisme

de « solutions innovantes », n'ont rien de nouveau. Au contraire, ils ont été essayés et rejetés à maintes reprises. Qu'il s'agisse du programme notoire et illégal de détention hors frontières de l'Australie, du récent accord de l'Italie visant à transférer des personnes demandeuses d'asile ou migrantes en Albanie, ou du programme avorté du Royaume-Uni visant à expulser de force des personnes au Rwanda, les tentatives de « délocalisation » aboutissent systématiquement à un schéma tout à fait prévisible de violations des droits humains.

Benham Satah, un réfugié kurde iranien vivant actuellement en France, a été détenu pendant sept ans par le gouvernement australien à Manus, dans le cadre du programme de détention hors du pays avec l'île de Nauru et la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Dans un article qu'il a publié en avril 2025, il décrit son expérience éprouvante :

« On a enregistré quatorze décès au cours des années que j'ai passées sur l'île de Manus. Je peux encore voir leurs visages – surtout celui avec qui je partageais une chambre, Reza Barati. On l'a assassiné sous mes yeux, alors qu'il était détenu par le gouvernement australien. [...]

En détention, les gens s'immolaient avec de l'essence. On nous battait. Parfois, la violence était extrême, et vous pouviez être agressé sans raison. Quand un paquet de cigarettes peut vous acheter la sécurité, vous comprenez à quel point la vie humaine ne vaut pas cher.

Avec la détention extraterritoriale, le gouvernement australien a payé Nauru et la Papouasie-Nouvelle-Guinée pour faire son sale boulot. Dans ces pays sans loi, ils pouvaient faire ce qu'ils voulaient sans craindre les tribunaux. On nous a refusé l'accès à des avocats. Nous étions loin des yeux, loin du cœur – exactement comme c'était prévu. »

Des personnes migrantes sont soulagées d'arriver au Centre ouvert Marsa, à Malte, dans des bus de la police maltaise. Ces 32 personnes ont été secourues par le Sea-Watch 3 avant de rester bloquées en mer pendant 18 jours en raison du refus de l'Union européenne de leur accorder l'accès à un port sûr.



Cette description frappante de ce qu'implique réellement la détention extraterritoriale, n'a pas empêché plusieurs États européens de mettre en place des programmes d'externalisation. L'an dernier, l'Italie a voulu transférer certains groupes de personnes demandeurs d'asile afin que leur dossier soit traité hors de son territoire, en Albanie. Ce qui pour Amnesty internationale risque d'entraîner la détention prolongée automatique, un déni d'accès à des procédures d'asile équitables avec les garanties procédurales nécessaires, et que des personnes secourues ou interceptées en mer soient maintenues indéfiniment à bord des embarcations. Plusieurs décisions de justice italiennes ont rejeté les ordres de détention des personnes envoyées en Albanie après avoir été interceptées en mer, au motif qu'ils n'étaient pas conformes à la législation européenne et italienne.

Pourtant, en avril 2025, l'Italie a débuté le transfert de force vers l'Albanie des personnes détenues dans des centres d'immigration en Italie, dans



le but de relancer cet accord couteux et illégal. Ce projet risque de violer les droits à la liberté, à l'accès à la justice et aux garanties essentielles, alors qu'un contrôle indépendant efficace des conditions de détention s'avèrera extrêmement difficile. D'autres États européens pourraient chercher à les imiter et à mettre en place des systèmes similaires dans les mois à venir.

Amnistie internationale a prévenu que les tentatives de « délocalisation » des politiques d'asile ou d'immigration sont aussi inapplicables qu'inhumaines. On peut s'attendre à voir ainsi augmenter les cas de maintien en détention de personnes dans des centres coûteux et éloignés, de violation des droits comme la détention arbitraire ou le refoulement en chaîne, ou encore de renvoi vers des lieux de persécution, ainsi que d'interminables litiges et examens judiciaires, avec de profondes conséquences diplomatiques, juridiques et financières pour les États européens. Ces tentatives détournent notre regard des travaux urgents à réaliser pour renforcer les systèmes européens d'asile, de migration et d'inclusion, et véritablement soutenir les personnes arrivant dans l'UE et les communautés qui les accueillent.

Tout cela arrive à un moment où les besoins mondiaux de protection sont plus essentiels que jamais, où les pays à faibles et moyens revenus continuent d'accueillir 75 % des personnes réfugiées du monde, et où l'engagement des pays envers le partage des respon-

sabilités, les traités internationaux et le système mondial de protection des personnes réfugiées – qu'il s'agisse des États-Unis, du Royaume-Uni ou de l'Union européenne – est de plus en plus remis en question.

Comme l'a souligné M. Benham :
« Ce [qu'on] nous a fait subir, c'est de la torture. Ils disaient que c'était une mesure de dissuasion, mais cela n'a jamais fonctionné. Cela n'a pas empêché les gens d'essayer de se rendre en Australie pour demander protection parce qu'ils n'avaient pas d'autres choix. Au contraire, c'est devenu une tache dans l'histoire de l'Australie. J'espère qu'aucun pays européen n'adoptera jamais cette politique. »

APPRENEZ-EN PLUS

Informez-vous plus en détails sur la plus récente proposition de révision de la directive sur les « centres de retour » déposée par Commission européenne.



L'ÉROSION DE L'HUMANITÉ

Depuis son entrée en fonction en janvier 2025, le président Trump a mis en œuvre des politiques agressives qui érodent les protections des droits humains des personnes migrantes en quête de sécurité : intensification des arrestations, détentions et déportations, révocation de protections humanitaires essentielles et démantèlement total de la procédure d'asile à la frontière entre les États-Unis et le Mexique.

© Lauren Murphy, Amnesty International USA

Par **Mary Kapron**, chercheuse pour le Canada et les États-Unis, Amnistie internationale

L'agence américaine de contrôle de l'immigration et des douanes, la U.S. Immigration and Customs Enforcement (ICE), a intensifié ses mesures d'application de la loi, entraînant une augmentation considérable des arrestations et détentions de personnes migrantes et demandeuses d'asile. Tous les jours, des dizaines de milliers d'entre elles sont placées dans des centres de détention aux conditions inhumaines. Les déportations massives, souvent effectuées sans garantie d'une procédure régulière, ont des effets dévastateurs, créant de nombreux cas de séparation familiale et des retours forcés vers des pays où la vie et la sécurité des personnes sont menacées. Suivant une tendance extrêmement inquiétante, ICE cible maintenant les étudiantes et étudiants étrangers qui ont pris part aux protestations contre le génocide israélien en cours dans la bande de Gaza.

L'administration Trump a révoqué les protections temporaires accordées aux personnes demandeuses d'asile. Elle a mis fin au programme d'autorisation de séjour appelé libération condition-

nelle CHNV (Cuba, Haïti, Nicaragua et Venezuela) et a révoqué la libération conditionnelle humanitaire de milliers de personnes entrées aux États-Unis par voie légale et bénéficiant de deux ans de sécurité temporaire. Le statut de protection temporaire (TPS) accordé à des milliers de Vénézuélien-e-s a également été supprimé. Ces personnes étaient jusque-là protégées contre l'expulsion en raison de la crise des droits humains au Venezuela. Le 19 mai la Cour suprême a autorisé l'administration à aller de l'avant avec la révocation des statuts, ce qui implique l'expulsion de 350 mille personnes.

L'une des mesures les plus extrêmes de l'administration Trump est la suppression de l'application mobile CBP One, qui permettait aux personnes en quête d'asile de prendre rendez-vous aux points d'entrée le long de la frontière entre les États-Unis et le Mexique. Le personnel d'un centre d'accueil à Tijuana, au Mexique, a déclaré à Amnistie internationale : « *Le premier jour de son entrée en fonction, Trump a annulé non seulement l'application, mais aussi tous les rendez-vous qui*

avaient déjà été fixés. Les gens ont vu leurs espoirs et leurs rêves s'écrouler. Ce qu'il a fait est cruel et humiliant. » Il n'est désormais plus possible de demander l'asile à la frontière. Des milliers de personnes fuyant la violence et la persécution sont bloquées au Mexique.

Un Hondurien a déclaré à Amnistie internationale en février 2025 : « J'ai parcouru des milliers de kilomètres afin d'échapper au danger, pour finalement réaliser que les portes vers la sécurité étaient complètement fermées. Nous n'avons nulle part où aller. »

De nombreuses personnes tentent maintenant de demander l'asile au Mexique. Il s'agit là d'un défi majeur, car plusieurs personnes ont attendu pendant des mois un rendez-vous pour présenter leur dossier aux États-Unis et se trouvent maintenant au-delà de la fenêtre légale de 30 jours ouvrables pour demander l'asile au Mexique.

La fin de la procédure d'asile à la frontière entre les États-Unis et le Mexique forcera les personnes à emprunter des itinéraires plus dangereux pour entrer aux États-Unis, au risque de leur vie.

Amnistie internationale a constaté que les personnes traversant le Mexique sont victimes de violences de la part d'intervenants étatiques et non étatiques. Ils sont souvent la cible d'enlèvements et d'extorsions. La plupart d'entre eux vivent dans des abris ou des campements informels où les conditions de vie sont inadéquates. Ils peinent à accéder aux soins de santé, à l'éducation et à l'emploi. Une Haïtienne en quête de sécurité interrogée par Amnistie internationale en février 2025 a déclaré : « *Les gens nous regardent comme si nous n'avions pas notre place ici. Nous avons quitté notre maison pour échapper au danger, mais ici on nous traite comme si le problème c'était nous.* »

MILITARISATION DES FRONTIÈRES

Les États-Unis ont renforcé leur présence militaire à la frontière avec le Mexique en février 2025. En raison des menaces tarifaires des États-Unis,

le Mexique a accepté de déployer 10 000 agents de la Garde nationale à la frontière, et le Canada a accepté de mobiliser du personnel supplémentaire et d'investir davantage de ressources dans la sécurité frontalière.

La militarisation accrue des frontières nord et sud des États-Unis, ainsi que le recours aux forces armées dans les opérations de contrôle migratoire sont extrêmement préoccupants compte tenu du risque accru de violation des droits humains que cela induit.

APPELS À L'ACTION

Les politiques migratoires de l'administration Trump ont de graves répercussions. Elles violent les droits humains et le droit des personnes réfugiées. En outre, ces politiques, ainsi que la rhétorique et les arguments utilisés pour les justifier et obtenir un soutien en leur faveur, sont intrinsèquement racistes et perpétuent une image déformée des personnes en quête de sécurité et des personnes migrantes.

Des pressions doivent être exercées pour que des mesures immédiates soient prises pour garantir le droit des personnes demandeuses d'asile, et un système d'accueil où les personnes en

quête de sécurité disposent de voies sûres et d'un accès aux points d'entrée aux États-Unis, et peuvent faire valoir leurs demandes d'asile dans des communautés soutenues par la famille, des avocats, avec gestion des dossiers et services sociaux pour celles et ceux qui en ont besoin.

Les États-Unis n'étant clairement pas un État sûr, le Canada doit se retirer de l'Entente sur les tiers pays sûrs (ETPS) entre le Canada et les États-Unis. Cet accord contraint des personnes à tenter de dangereuses traversées de la frontière et pousse des personnes en quête de sécurité à se réfugier dans la clandestinité par crainte d'être expulsées.

PASSEZ À L'ACTION

Écrivez au président Trump pour lui demander de respecter les droits humains des immigrant-e-s et des personnes en quête de sécurité.



Des personnes migrantes demandant l'asile aux États-Unis en attente sur la rive du Rio Grande après avoir traversé Ciudad Juarez, dans l'État de Chihuahua, au Mexique, en juin 2024.





TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS

MIGRANTS TEMPORAIRES

LE SECRET

LE MIEUX GARDÉ DU CANADA

Le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) du Canada encourage l'exploitation des travailleuses et travailleurs, les abus et la discrimination à l'égard des personnes migrantes, dénonce Amnesty internationale.

© jeffbergen

Par **María Serrano**, chercheuse sur les migrations, Amnesty internationale.

Lorsque Bénédicte Carole Zé, originaire du Cameroun, est arrivée au Canada en 2015 munie d'un contrat de travail chez un éleveur de volaille, elle pensait que cela lui permettrait de bâtir une nouvelle vie pour elle et ses enfants. Le rêve s'est rapidement transformé en cauchemar car, dès son arrivée, son employeur l'a obligée à travailler de 70 à 80 heures par semaine et à effectuer toutes sortes de travaux pour un salaire dérisoire. Il exerçait sur elle un contrôle constant : elle n'avait pas le droit d'avoir un téléphone portable, et il gérait ses cartes bancaires. Très vite, des abus psychologiques et sexuels se sont ajoutés à l'exploitation.

Bénédicte était prise au piège. Elle était entrée au Canada avec un permis de travail fermé octroyé au titre du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET), liant les travailleuses et travailleurs migrants à un employeur spécifique dont dépendent leur statut d'immigration et leurs conditions de travail.

Elle a enduré les abus parce que son employeur lui avait promis de l'aider à faire venir ses enfants au Canada après un an de travail, mais elle est tombée malade. Quand elle a réussi à s'enfuir de la ferme en juillet 2018, son employeur a annulé son visa. Elle s'est

alors retrouvée en situation irrégulière et a dû continuer à travailler pendant des années dans la précarité jusqu'à ce qu'elle obtienne la résidence permanente grâce à un programme spécial mis en place pendant la pandémie de COVID-19. « Je ne m'attendais pas à être une esclave ici », nous a-t-elle confié.

L'histoire de Bénédicte est tragiquement courante. Au cours des deux dernières années, dans le cadre de nos recherches qui ont mené à notre rapport intitulé « Le Canada m'a détruite » Exploitations des travailleuses et travailleurs migrants au Canada, nous

avons parlé à des dizaines de personnes qui, comme Bénédicte, sont venues au Canada dans le cadre de ce programme de travail temporaire. Celui-ci a été créé en 1973 pour faciliter l'embauche de personnes migrantes par les entreprises des secteurs de l'agriculture, de l'alimentation, des soins de santé, de la construction et de l'hôtellerie.

Les histoires que nous avons entendues sont choquantes : contrats abusifs sans congés, longues journées sans pauses, salaires inférieurs à la rémunération annoncée, paiements manquants, conditions de travail dangereuses, accès déficient aux soins de santé, mauvais traitements physiques et psychologiques de nature raciste, discrimination et abus sexuels. La liste est longue.

Pour beaucoup de travailleuses et travailleurs migrants, échapper aux abus est une tâche impossible. En dénonçant leur employeur, ces personnes risquent de subir des représailles, de perdre leur emploi et leurs revenus et d'être rapatriées dans leur pays d'origine. Celles qui tentent de dénoncer les pratiques abusives et de demander de l'aide sont quant à elles laissées à leur sort par le système.

Toutefois, si les abus sont le fait d'employeurs, il n'en demeure pas moins que c'est le système d'immigration qui crée l'environnement propice aux graves violations de droits.

Contrairement à d'autres programmes de travail temporaire mis en place par le Canada pour une main-d'œuvre plus qualifiée, les visas octroyés en vertu du PTET, qui visent une main-d'œuvre dite « peu qualifiée », ne permettent pas à leurs titulaires de changer d'employeur.

Ce système est intrinsèquement raciste. Ces visas sont principalement accordés à des personnes migrantes « peu spécialisées » originaires de pays à revenu faible ou intermédiaire du Sud, où vivent principalement des populations noires, latino-américaines et d'autres groupes racisés. En 2023, les principaux pays d'origine des travailleuses et travailleurs du PTET étaient le Mexique, l'Inde, les Philippines, le Guatemala et la Jamaïque, totalisant près de 70 % des permis de travail délivrés.

Pour sortir de cette impasse, il n'y a qu'une seule solution : abolir les visas liés à un employeur et les remplacer par des permis de travail ouverts au même titre que ceux qui prévalent dans d'autres secteurs de l'économie où l'on autorise l'embauche de travailleuses et travailleurs migrants. Cela aurait pour effet d'éliminer la dépendance inhérente à ce système, qui permet à l'employeur de contrôler la durée du séjour de ses employé-e-s au Canada, leur lieu de résidence, leurs déplacements et leur accès aux services de santé, et qui élimine toute possibilité de plainte. Les personnes migrantes, comme l'ensemble de la population canadienne, devraient être libres de changer d'emploi et d'employeur.

**« JE NE VEUX PAS QUE D'AUTRES SOUFFRENT
DES MÊMES ABUS QUE MOI, AFFIRME BÉNÉDICTE.
LES PERSONNES MIGRANTES
DOIVENT ÊTRE TRAITÉES
AVEC DIGNITÉ ET RESPECT. »**

Les faits mis en lumière au cours de notre enquête n'ont rien de nouveau pour le gouvernement canadien, qui est au courant depuis des années des abus associés au programme. Le gouvernement a d'ailleurs apporté quelques modifications pour tenter d'améliorer les conditions des personnes migrantes, notamment en renforçant les inspections sur les fermes et d'autres lieux de travail. Le hic, c'est qu'il n'est pas possible de seulement corriger un système intrinsèquement abusif, sans le remplacer : un visa qui établit entre une personne et son employeur un lien tel que son séjour au pays en dépend ouvre la porte à des pratiques abusives comme celles que nous avons recensées.

« Je ne veux pas que d'autres souffrent des mêmes abus que moi, affirme Bénédicte. Les personnes migrantes doivent être traitées avec dignité et respect. »

Ce n'est qu'à cette condition que le Canada se trouvera du bon côté en matière de droits humains.



Bénédicte Carole Zé, une travailleuse dont le témoignage est présenté dans le rapport d'Amnistie internationale

© Caroline Hayeur



APPRENEZ-EN PLUS

Téléchargez notre rapport
« Le Canada m'a détruite »
Exploitation des travailleuses
et travailleurs migrants au Canada



LE QUÉBEC N'EST PAS EN RESTE, EN MATIÈRE DE DÉRIVES

« Nous ne pouvons pas accueillir toute la misère du monde. » Ainsi s'est exprimé avec arrogance, sans regret ni remords, le ministre de l'Immigration et de la Citoyenneté du Québec, Jean-François Roberge, début avril. La malheureuse formule était déjà connue. Elle avait été prononcée, à peu près en ces termes, en 1989, par le Premier ministre français de l'époque, Michel Rocard.

Par France-Isabelle Langlois, directrice générale, Amnistie internationale Canada francophone

Aujourd'hui comme hier, ici comme là-bas, elle cherche à justifier une politique anti-immigration, d'une certaine immigration. Les politiques migratoires, de tout temps et partout, ont toujours été discriminatoires, racistes. C'est seulement le ou les groupes visés qui changent d'un pays et d'une époque à l'autre. Aujourd'hui, en Pologne, on parle des Ukrainien-ne-s comme ici nous parlons des Haïtien-ne-s.

Des personnes migrantes, en quête d'asile, venues d'Afrique, d'Haïti, d'Amérique centrale, de pays arabes et musulmans, présentées comme un danger à la nation, une menace au taux de natalité. Elles arrivent à la frontière terrestre, à pied. Ça fait désordre. C'est l'envahissement, la théorie du grand remplacement n'est pas loin, à peine voilée. On parle d'« entrisme ».

Tout cela, par ailleurs, à un moment crucial de l'histoire, où nous sommes confrontés à un monde de plus en plus cruel. Un coup d'accélérateur vient d'être donné par le président Trump aux États-Unis. Or, les propos de plusieurs élu-e-s de l'Assemblée nationale font écho à la rhétorique trumpienne. Sur le wokisme, sur l'identité de genre, les personnes trans, la « famille québécoise », et sur les personnes migrantes, demandeuses d'asile.

De son côté, le ministre de l'Éducation, Bernard Drainville, après s'en être pris aux toilettes mixtes, avec une véhémence pour le moins déconcertante, s'en prend aux jeunes femmes musulmanes. Le ministre juge que Loi sur la laïcité de l'État, Loi 21, n'en fait pas assez. Elle ne ratisse pas assez large. C'est ce qui expliquerait les écarts de l'école Bedford.

L'Assemblée nationale du Québec

Pourtant, le rapport concernant celle-ci est on ne peut plus clair à l'effet que ce qui s'y est tristement déroulé, n'a pas grand-chose à voir avec la religion, et qu'aucune des personnes visées ne portait le hijab, encore moins le niqab. Pour cause, il s'agit quasi exclusivement d'hommes, certes maghrébins, sans doute conservateurs en ce qui concerne les cours de sexualité, mais surtout pas très amènes, un peu beaucoup intimidateurs, probablement pas d'une très grande compétence. On comprend que l'incompétence est également partagée avec les membres de la direction, craignant d'agir, de peur d'être taxés de racisme.

Les enjeux sont évidents, les solutions assez évidentes et pas très complexes, d'autant, nous répètent les experts, que tous les règlements et autres outils existent déjà.

Ne vous en déplaise, le ministre Drainville répond par le Projet de loi 94 interdisant encore davantage les signes religieux musulmans féminins : Loi visant notamment à renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation et modifiant diverses dispositions législatives. Comme pour la Loi 21, si le ministre veut que son projet voie le jour, il devra avoir recours à la clause dérogatoire. Seul moyen de rendre « légal » le fait de soustraire des droits à certaines personnes, pourtant garantis par les Chartes québécoise et canadienne.

Cependant, les défis dans les écoles du Québec sont nombreux et sévères. Cela va de la décrépitude moisissante des établissements à la pénurie de personnel, en passant par la qualité de l'enseignement. Le droit à l'éducation est pourtant un droit fondamental, et le Québec un État riche. Force est de constater que l'État québécois faillit à ses obligations. Misérablement.

Quant à elle, la ministre de l'Éducation supérieure, Pascale Déry, a trouvé légitime et judicieux de s'immiscer dans les cursus scolaires de manière à interdire l'enseignement de la littérature palestinienne. Trop polarisante, pour celle qui a été membre du Centre des affaires juives et israéliennes (CIJA). Pendant ce temps, au sud de la frontière on

Le Québec pourrait faire partie des États qui se lèvent et s'élèvent au nom des droits, de l'État de droit, du multilatéralisme, contre l'oppression, la terreur, l'anéantissement d'un peuple, et de tant d'autres. Mais il a pris la direction opposée.

dénombre plus de 10 mille livres bannis. Quelque relent d'Inquisition, d'autodafés de 1933 et de Servante écarlate.

La ministre des Relations internationales, responsable de la Condition féminine, Martine Biron, s'est quant à elle insurgée face à l'expression « personne ayant un vagin » employée une seule fois dans un jugement de cour faisant plus de 100 pages. Le mot femme y figure 67 fois. « *Quand j'ai vu la manchette la première fois, je pensais qu'on parlait de personnes trans, a-t-elle déclaré. [...] J'ai vu le jugement, je me suis rendu compte que ce n'était pas le cas. Alors, j'ai trouvé que cette expression-là, elle était controversée, et je pense qu'une femme, c'est une femme, et qu'un homme, c'est un homme.* »¹

Pendant ce temps, le monde s'écroule. Le Québec pourrait faire partie des États qui se lèvent et s'élèvent au nom des droits, de l'État de droit, du multilatéralisme, contre l'oppression, la terreur, l'anéantissement d'un peuple, et de tant d'autres. Mais il a pris la direction opposée.

Aujourd'hui, 20 mois après le début des bombardements sur Gaza, de plus en plus de voix s'élèvent pour dénoncer ce que des institutions et organisations dont la crédibilité n'est plus à faire affirment être un génocide, au regard de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide de 1948. Ce temps pas si lointain où nous nous sommes dit « plus jamais ça ». La ministre Biron refuse de dénoncer tant le génocide que de qualifier la politique d'Israël d'apartheid, et ne voit toujours pas de mal à faire du commerce avec l'État génocidaire.

Les dérives autoritaires sont partout. Elles sont ici, elles nous menacent de l'intérieur. L'érosion est là.

Le 29 mai, le gouvernement a adopté son controversé projet de loi 89 limitant le droit de grève et élargissant la notion de services essentiels, unanimement contesté par l'ensemble des syndicats. Le ministre du Travail, Jean Boulet reprochant au passage « une culture du militantisme au Québec », qui rendrait les négociations trop intenses.

Alors que la pire crise que n'aura jamais affrontée l'humanité est le changement climatique, le gouvernement du Québec choisi de prendre tous les moyens pour favoriser les passe-droits. Révision des règles du Bureau d'audience publique (BAP), adoption de loi sous bâillon. Saccage environnemental garanti et probablement irréversible, tant à Blainville avec Stablex, que dans la rivière Richelieu avec Norhtvolt, en passant par Rouyn-Noranda avec la Fonderie Horne.

La session parlementaire s'est conclue à Québec par l'adoption sous bâillon de la Loi 60 sur la réforme énergétique, hautement contestée par l'opposition, les maires, les écologistes, l'industrie. C'était le septième bâillon depuis l'arrivée au pouvoir de la Coalition avenir Québec, lui permettant ainsi de contourner le processus démocratique. La dictature de la majorité. À partir du moment où un gouvernement abuse tant du bâillon que de la clause dérogatoire, question de n'avoir à composer ni avec l'opposition ni avec le juridique, qu'est-ce qui nous distingue de la gouvernance par décret ?

INFORMEZ-VOUS

Découvrez les prises de position d'Amnistie internationale sur le Québec et le Canada.



¹ <https://www.ledevoir.com/politique/quebec/814263/biron-maintient-personne-ayant-vagin-est-expression-controversee>

L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ET LES DÉRIVES AUTORITAIRES



Les technologies, et au premier titre désormais l'intelligence artificielle (IA), peuvent tout autant servir le bien commun que la destruction de l'humanité. Ces technologies se développent à la vitesse grand V, propulsées bien souvent par l'industrie militaire. Nous savons que les robots tueurs existent et que si ce n'est pas déjà le cas, ils seront bientôt en service. Nous devons donc grandement nous en inquiéter. Et si nous ne pouvons arrêter le développement des nouvelles technologies, il est primordial de militer en faveur de règles claires, éthiques et de droits humains à l'échelle nationale et internationale. Des balises encadrant à la fois le développement mais aussi le déploiement des nouvelles technologies sont impérativement nécessaires.

Comme Amnesty l'a souligné au moment de la sortie de son dernier rapport annuel : « *Les géants technologiques facilitent depuis longtemps les pratiques discriminatoires et autoritaires, mais Donald Trump a exacerbé cette tendance en encourageant les entreprises de réseaux sociaux à supprimer certaines protections. [...] L'alignement entre le gouvernement de Donald Trump et les milliardaires de la technologie risque en outre d'ouvrir la porte à une ère de corruption endémique, de désinformation, d'impunité et de mainmise des entreprises sur le pouvoir de l'État.* »

« *Que ce soit en plaçant des milliardaires de la technologie aux premiers rangs lors de son investiture ou en donnant à l'homme le plus riche du monde un accès sans précédent à l'appareil d'État américain, le président Donald Trump paraît décidé à laisser ses alliés du monde des affaires, qui ne servent que leurs propres intérêts, n'en faire qu'à leur tête, sans le moindre égard pour les droits humains ni même l'état de droit* », a déclaré Agnès Callamard.

À la section Analyse mondiale du Rapport annuel 2024-2025, Amnesty souligne l'enjeu de la réglementation largement insuffisante. Nous pouvons lire :

Des États sont revenus sur les engagements en matière de réglementation des nouvelles technologies, en partie du fait du changement de gouvernement aux États-Unis et sous l'influence considérable d'un secteur soucieux de ses intérêts. Les États ont de plus en plus intégré l'intelligence artificielle dans les fonctions du secteur public et permis le développement et l'expansion de systèmes reposant sur cette technologie dans les contextes de la protection sociale, du maintien de l'ordre, des migrations et de l'armée. Bien souvent, ces technologies étaient déployées sous le prétexte d'améliorer l'efficacité des services de l'État, de réaliser des économies ou d'appliquer d'autres

mesures d'austérité mais, en réalité, elles renforçaient les discriminations existantes, creusaient les inégalités de genre et confortaient les systèmes de pouvoir raciaux et socioéconomiques.

La dépendance persistante des États à l'égard d'outils automatisés pour ce qui est de la fourniture et de la supervision de la protection sociale a conduit à des résultats discriminatoires et inéquitables. Ces préjugés découlaient en partie de la mise en œuvre défailante de techniques nouvelles mais de plus en plus courantes permettant à certains États, tels que l'Inde, d'extraire des renseignements personnels contenus dans différentes bases de données et de les relier.

L'adoption d'une réglementation de l'intelligence artificielle a été freinée à l'échelle mondiale par les discours plaçant la Chine et les États-Unis en concurrence dans une course à l'armement et promouvant ainsi un développement rapide et incontrôlé de cette technologie, à la fois pour des raisons de sécurité nationale et sous le prétexte fallacieux d'une incompatibilité entre réglementation et innovation.

Les États doivent en faire davantage pour réglementer les technologies reposant sur l'intelligence artificielle et les entreprises qui les produisent, en veillant à ce que les droits humains fassent partie intégrante de la conception et du déploiement des nouvelles technologies.



C'est pourquoi les forums comme le Sommet sur l'Intelligence artificielle qui s'est déroulé à Paris le printemps dernier, et auquel a pris part la chercheuse Karine Gentelet, dont vous pouvez lire le texte à la page suivante, revêtent toute leur importance. Et qu'il est d'autant plus important que la société civile y fasse entendre sa voix. La partie n'est pas gagnée, mais les espoirs sont permis.

1 www.amnesty.org/fr/latest/news/2025/04/global-human-rights-crisis-trump-effect-accelerates-destructive-trends/

2 Rapport d'Amnesty International, La situation des droits humains dans le monde, p.26, avril 2025. www.amnesty.org/fr/documents/pol10/8515/2025/fr/

RETOUR SUR LE SOMMET DE PARIS

SUR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

UNE PRÉSENCE ENCORE TROP LIMITÉE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Les 10 et 11 février derniers s'est tenu à Paris le Sommet pour l'action sur l'intelligence artificielle (IA). L'autrice était présente et nous partage ses impressions à titre de chercheuse analysant les impacts des technologies de l'IA dans la société.

Par **Karine Gentelet**, professeure-chercheure UQO/Obvia, membre du comité Amnesty Tech.

De très nombreux acteurs ont été conviés : États, industries, et, fait relativement nouveau, la société civile. C'était l'une des premières fois qu'un sommet sur l'IA prévoyait inclure une diversité d'acteurs et ouvrir les discussions à d'autres perspectives. L'objectif était de prendre des actions pour renforcer la coopération internationale autour de la gouvernance des technologies de l'IA. Le fait que l'intention d'aborder l'IA dans une perspective de bien commun ait été à l'agenda, mérite d'être souligné. Il en ressort qu'il devrait maintenant être plus difficile de déployer des technologies d'IA si elles ne sont pas socialement acceptées, développées et conçues de manière responsable et dans l'intérêt commun.

Toutefois, cette perspective demeure encore assez éloignée de l'approche demandée par Amnesty, soit : un cadre général de protection des droits humains favorisant la mise en place de mesures contraignantes et obligeant les entreprises à identifier et à traiter les incidences sur les droits liés à leurs activités. Et étant donné qu'à l'issue du sommet, il n'a pas été possible d'obtenir un consensus autour d'une IA durable et inclusive, plusieurs États importants n'ayant pas signé la déclaration finale, les résultats du sommet sont de fait assez limités.

En outre, malgré l'intérêt grandissant de la communauté scientifique issue des sciences sociales et humaines, malheureusement, seuls quelques-uns d'entre nous ont obtenu une accréditation pour le Grand Palais. Ce sentiment d'exclu-

sion largement partagé n'a cependant pas empêché un nombre incroyable d'activités et de rencontres parallèles de se tenir avant, durant et après le sommet, mobilisant une diversité d'organisations de la société civile venues de partout dans le monde, d'universités et de centres de recherche.

Tous ces événements qui se sont tenus dans le tout Paris, ont permis de mettre en lumière des thématiques aussi importantes que l'implication de la société civile, les enjeux de démocratie, et les modalités d'inclusion des perspectives citoyennes dans la gouvernance de l'IA. Par exemple, une rencontre au Conseil économique, social et environnemental nous a permis d'en apprendre un peu plus sur certaines actions menées en France par des élu-e-s municipaux pour consulter les citoyens et citoyennes et initier au sein de leurs collectivités respectives une réflexion sur les conditions de déploiement d'outils d'IA pensés pour le bien commun.

D'ailleurs, fait intéressant, c'était peut-être la première fois qu'un sommet sur l'IA faisait autant les manchettes, interpellant ainsi le grand public. Les médias québécois et canadiens en ont parlé. En France, pays hôte du sommet, la couverture médiatique a été particulièrement importante, quasi comparable aux jeux olympiques en fait. Il était vraiment difficile d'ignorer le sujet si vous étiez à Paris. Tellement que les chauffeurs de taxi en faisant un sujet de discussion. En dehors de la volonté politique de la France



de se positionner comme un acteur incontournable dans la gouvernance de l'IA, cela reflète aussi et surtout le fait que le grand public commence à prendre conscience des impacts de l'IA et de la nécessité d'en parler collectivement. En tant que chercheuse, j'observe un changement dans les attitudes et intérêts des citoyennes et citoyens, notamment à travers les questions posées. Le public perçoit les changements que l'IA induit, ne serait-ce que dans ses interactions avec les services publics et il est en mesure d'anticiper un certain impact dans la vie quotidienne sans pour autant en détenir toutes les clés pour en saisir la portée réelle.

La mobilisation et l'intérêt qu'a généré le sommet envoie un message clair : les citoyennes et citoyens cherchent activement à s'outiller pour comprendre quels seront les impacts de l'IA sur leurs vies, sur leurs collectivités et surtout sur leurs droits. Alors, dans le contexte actuel ou certains matins, on a l'impression de se réveiller dans un autre siècle tellement certains droits fondamentaux que l'on pensait acquis sont menacés et que l'espace démocratique se rétrécit constamment, cet intérêt citoyen donne espoir. Il est encore possible de renverser la tendance et d'avancer dans la bonne direction, que les déploiements des technologies d'IA ne resteront pas uniquement saisis à travers un prisme économique, mais feront l'objet de discussions plus largement collectives, intégrés dans l'espace démocratique.

PARTIE 2

Depuis 30 ans, les Hongrois-e-s défilent dans les rues de Budapest pour célébrer les fiertés et revendiquer égalité et dignité pour les personnes LGBTQI2+.



LES DROITS DES COMMUNAUTÉS LGBTQI2+

© Amnistie internationale Hongrie



© Amnistie internationale Hongrie

RECULS DES DROITS DES COMMUNAUTÉS LGBTQI2+

UNE TENDANCE INQUIÉTANTE, UN PEU PARTOUT SUR LA PLANÈTE



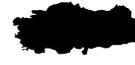
ÉTATS-UNIS

Dès son entrée à la Maison Blanche, Donald Trump a, à coup de décrets, grandement affaibli les droits des personnes issues des communautés LGBTQI2+. Dans une tentative d'effacer les personnes transgenres du cadre juridique, l'administration a publié un décret présidentiel établissant comme politique officielle des États-Unis la reconnaissance exclusive de deux genres : masculin et féminin. En réponse à ce décret, diverses agences ont commencé à effacer les références à l'histoire et aux droits des personnes transgenres. Le Département d'État a aussi suspendu les règles précédemment en vigueur permettant de mettre à jour les marqueurs de genre sur les passeports américains, entraînant confusion et retards, rendant les voyages difficiles, voire dangereux, pour les personnes transgenres souhaitant voyager avec des documents légaux. Le Département de la Santé et des Services sociaux a de surcroît lancé une initiative et un portail en ligne de « lanceur d'alerte » incitant les citoyens à « signaler » les prestataires médicaux qui offrent des soins d'affirmation de genre aux personnes transgenres.



HONGRIE

À l'approche de la marche des fiertés de Budapest, qui en est à sa 30^e édition cette année, la Hongrie a adopté une loi permettant son interdiction. Cette législation, votée sans consultation publique, interdit les rassemblements proposant une « représentation ou promotion » de l'homosexualité et des identités de genre auprès des personnes mineures. La loi autorise en outre l'usage de la reconnaissance faciale pour identifier les participant-e-s et prévoit des sanctions sévères : amendes, poursuites pénales et jusqu'à un an de prison pour les organisateurs. Elle élargit aussi les conditions dans lesquelles la police peut disperser une manifestation, ce qui augmente les risques de tensions et de violences. Cette loi est une attaque directe contre la liberté d'expression et de réunion, ainsi qu'un recul grave des droits humains et des droits LGBTQI2+ en particulier. Un amendement constitutionnel adopté en avril renforce encore cette politique en niant l'identité de genre de certaines personnes au nom de la protection des personnes mineures.



TÜRKIYE

Les marches des fiertés ont remporté un vif succès en Türkiye ces dernières années. En 2015, **les autorités d'Istanbul ont interdit** ces marches, qui se déroulaient pourtant sans accroc depuis 12 ans. Mais des militant-e-s et des soutiens ont refusé d'être réduits au silence et continuent de se rassembler pour la Marche des fiertés d'Istanbul et la Marche des fiertés trans d'Istanbul, organisées séparément, afin d'aborder des sujets tels que la santé, la visibilité et les droits constitutionnels des personnes trans+, dans le but de faire valoir leurs droits.

Cependant, ce n'est pas sans danger et beaucoup sont soumis à une force policière excessive, en violation des droits à la liberté de réunion pacifique, d'expression et de non-discrimination, protégés à la fois par la Constitution turque et le droit international.

INFORMEZ-VOUS

Lisez le rapport sur les violences subies par des manifestant-e-s en Türkiye.





CHRONIQUE

AUJOURD'HUI, NOTRE DRAPEAU EST COULEUR BROUILLARD

Par Chris Bergeron, vice-présidente contenu de marque, Cossette

Je l'ai écrit dans *Valide*, cette phrase. Et depuis, elle me hante.
Parce qu'elle était d'abord une métaphore. Une image. Une intuition littéraire.
Mais elle est en train de devenir un constat. Un présage. Une réalité.

Je regarde autour de moi, et je vois la brume s'épaissir.
Une brume lourde, collante, qui ne tombe pas du ciel mais des écrans, des tribunes politiques, des micros tendus à ceux qui voudraient faire de nous des monstres.
Ce n'est pas du brouillard naturel. C'est un brouillard de mots blessants, de lois régressives, de débats malveillants.
Un brouillard fabriqué. Les adeptes de l'obscurantisme se sont construit une usine à nuages sombres pour nous invisibiliser.

Et ça marche. Les nuages nous encerclent.

Ils sont autour de nous. Autour de nos corps, de nos mots, de nos existences. On nous voit de moins en moins. Bientôt on ne verra plus que nos silhouettes. C'est déjà le cas en Russie, en Hongrie, et ailleurs

C'est un fait connu: moins on nous voit, moins on nous comprend. Moins on nous comprend, moins on nous aime. Moins on nous aime, plus nous faisons peur.

Aux États-Unis, en Angleterre, en Italie. Même ici, plus près de chez nous : en Saskatchewan, au Nouveau-Brunswick.
On nous aime de moins en moins dans les pages de nos journaux.
On ne se reconnaît plus dans les paroles de nos politiciens.

On dirait qu'on est passé de l'espoir à l'excuse.
De la fierté à la fatigue.
De la reconnaissance à la résistance.

J'ai la nostalgie des années 2000-2020. Ce petit moment suspendu dans l'histoire où nos droits progressaient, où l'on semblait, enfin, devenir valides semble lointain.

Ce n'était pas encore la lumière, mais c'était l'aurore.
On avait commencé à écrire nos noms dans la marge du monde.
Et tout à coup, on voudrait nous effacer.

On nous dit que c'est trop compliqué de nous faire une place.
Trop de lettres. Trop de nuances. Trop d'exigences.
On nous dit qu'on fait trop de bruit. Qu'on veut des droits *et* des toilettes.
On nous dit qu'on est contre-nature. Contre la science. Contre la religion.
On nous accuse même de vouloir endoctriner les enfants.
Alors que bien souvent, c'est nous qu'on a empêché d'être enfants.

Ce brouillard n'est pas une météo passagère. C'est une stratégie.
On nous cache pour mieux nous contrôler.
On débat de nos existences à huis clos. On "consulte des experts" sur nos vies.
Presque toujours sans nous. Jamais nos voix.
On fait comme si nous étions incapables de savoir ce qui est bon pour nous. Comme si nos vérités étaient trop dérangeantes.

C'est drôle : tout coûte plus cher dans cette société qui étouffe sous l'inflation.
Sauf la parole des queers.
Notre parole ne vaut rien, à les entendre.
Et pourtant. Elle est belle. Forte. Ancrée.
Elle est l'une des dernières formes de sagesse radicale.
Et oui : **nous aussi, nous avons nos sages.**

Je rêve d'un monde où on les écouterait.
Ces sages queers. Ces vieux de nos communautés qui ont survécu à tout. Aux coups, à la honte, au VIH, au rejet, à l'indifférence.
Ces jeunes aussi, qui inventent des pronoms, des familles, des manières d'exister plus douces, plus inclusives, plus belles.
Imaginez ce que nos détracteurs pourraient apprendre de nous.

D'abord, le sens de la famille. Pas celle qu'on reçoit à la naissance. Celle qu'on choisit. Celle qu'on construit, parfois de bric et de broc, toujours avec amour.

Nous sommes des gens de famille. Parce que sans famille choisie, nous serions encore coincé-e-s dans nos placards.

Ensuite, le respect de la jeunesse.
Pas celle qui consomme. Celle qui cherche. Celle qui doute.
On nous accuse de vouloir la pervertir. Mais nous, on veut simplement qu'elle n'ait pas à se cacher.
On dit "plus jamais". Ils disent "pas encore".

Et puis il y a l'amour.
L'amour de soi. L'amour de l'autre.
Cet amour qui ne rentre pas dans leurs cases. Qui ne sert pas leur système.
Un amour qui ne cote pas en bourse. Qui ne s'achète pas. Qui ne s'optimise pas.
Mais qui sauve des vies.

C'est peut-être ça qui les dérange.
On fout en l'air leurs équations.
On est la variable incontrôlable dans leurs algorithmes politiques.
On rappelle que l'amour existe, même quand la haine se répand.

Alors oui, aujourd'hui, notre drapeau est couleur brouillard.
Mais parfois, dans le brouillard, il suffit d'une lumière. D'une main tendue. D'un mot juste.
D'une présence.

Et je vous le dis : tant que nous serons là, ensemble, en famille choisie, tant que nous écrirons, parlerons, chanterons, manifesterons, **le brouillard ne gagnera pas.**

Nous sommes là.
Et tant que l'amour ne sera pas coté en bourse,
Nous serons l'anomalie qui rappelle à ce monde ce qu'est l'humanité.

**VIOLENCE ET DISCRIMINATION EN HAUSSE
CONTRE LES PERSONNES TRANSGENRE**

LORSQUE LA TRANSIDENTITÉ DEVIENT UN ENJEU POLITIQUE ANXIOGÈNE

Par **Christian Roy**, pour la Coordination LGBTQI2+, Amnistie internationale Canada francophone

Ces dernières années, les personnes transgenres ont fait couler beaucoup d'encre et se sont retrouvées au cœur des débats politiques. Mais pas toujours pour les bonnes raisons, bien au contraire. Elles sont souvent instrumentalisées, tandis que leur humanité et leurs droits sont niés.

La transphobie à laquelle nous faisons face, ces dernières années, s'inscrit dans le contexte de la montée en puissance des mouvements anti-droits et des régimes autoritaires en Europe comme aux États-Unis, dont l'écho résonne au Québec et au Canada. Le durcissement du ton à l'égard des personnes trans aux États-Unis depuis le début de la deuxième administration du président Trump, dont nombre de décrets ont ciblé les membres de la communauté et semé la terreur, est venu donner un coup d'accélérateur. Mais ce n'est pas pour autant un nouveau phénomène.

A photograph of a young man and a young woman smiling and laughing. They are positioned in front of a large rainbow flag, which is draped across the background. The man is on the left, wearing a white shirt, and the woman is on the right, wearing a white sweater. The overall mood is positive and joyful.

L'EXPRESSION PERSONNES TRANSGENRES, OU TRANS, SE RAPPORTE À L'IDENTITÉ DE GENRE. ELLE FAIT RÉFÉRENCE À L'EXPÉRIENCE INTIME ET PERSONNELLE DE SON GENRE PROFONDÉMENT VÉCUE PAR CHAQUE PERSONNE ET CE QU'ELLE CORRESPONDE OU NON AU SEXE ASSIGNÉ À LA NAISSANCE¹.

Les États-Unis sont au troisième rang des pays où l'on compte le plus de meurtres transphobes au monde, après le Brésil et le Mexique, selon l'organisation Transrespect versus Transphobia. Depuis 2021, on oscillerait autour de 300 à 350 meurtres de personnes trans annuellement.

Ce climat fortement anxiogène se répercute ici. Selon D^{re} Lou-Ann Morin, psychologue spécialisée en santé trans :

« Le simple fait d'entendre parler du recul des droits des personnes trans et non-binaires aux États-Unis suscite de l'inquiétude chez les personnes trans au Canada. Même sans en faire directement l'expérience, l'exposition médiatique à ces enjeux peut générer du stress, en raison de certains mécanismes psychologiques. Alors, lorsque des politiciens comme Pierre Poilievre reprennent des discours transphobes, cela alimente encore davantage l'anxiété au sein de la communauté trans. »²

De ce côté-ci de la frontière, la transidentité est aussi instrumentalisée³. En 2023 et 2024, l'Alberta, le Nouveau-Brunswick et la Saskatchewan ont carrément mis de l'avant des lois, certes contestées mais tout de même, dans le but de restreindre les droits des jeunes personnes trans ou en questionnement.

Et le Québec n'est pas en reste. Selon l'Association Trianon, la province se retrouve dans la catégorie dite « danger modéré ».

De fait, la crainte du queerbashing (tabassage dans les lieux publics) est bien réelle et ne cesse de croître. Ces dernières années, des manifestations telles celles contre la drag-queen Barbada, entourant ses lectures de contes pour enfants dans les bibliothèques, ou encore celles organisées par le complotiste François Amalega Bitondo devant le musée de la Civilisation de Québec contre l'exposition Unique en son genre ont accentué le sentiment d'insécurité de la communauté LGBTQI2+. « Dans la croisade en cours contre les drag-queens – et aussi, par ricochet, contre les femmes trans – une chose m'a frappée : on semble encore percevoir toutes les pratiques transidentitaires comme des activités sexuelles [...] qu'il faudrait donc impérativement dissimuler aux yeux des enfants. [...] Comme si le fait de porter une robe plutôt qu'un complet trois pièces constituait en soi un spectacle érotique ! »⁴, s'indigne l'autrice transgenre, Pascale Cormier.

À cela s'ajoutent de nombreux actes de violence physique à l'encontre des personnes trans, dont le passage à tabac de la jeune Kloé à Saguenay en octobre 2022, ou l'agression à la barre de fer de Kymia Dutremble à Montréal en août 2023.

Au niveau politique, les débats concernant les toilettes non genrées dans les écoles, lors de la rentrée scolaire 2023, ou encore la création d'un comité des « sages » sur l'identité de genre, où siègent uniquement trois personnes cisgenres, n'ont fait qu'attiser les braises de l'intolérance. Les déclarations du

chef du Parti Québécois, Paul St-Pierre Plamondon, quant à la transidentité et au « wokisme » ont suscité de vives préoccupations au sein de la communauté. À ce propos, la lettre d'opinion de David Carpentier, dans Le Devoir du 15 septembre 2023, résume bien celles-ci : « Après avoir affirmé que personne ne le contraindra à appeler une personne non binaire "Mx" puisqu'il n'a jamais entendu le mot auparavant, le chef du Parti québécois (PQ), Paul St-Pierre Plamondon, récidive avec la question des toilettes mixtes à l'école. Selon lui, des idéologies en provenance de la "gauche radicale" s'imposeraient dans le milieu scolaire et il incomberait à l'Assemblée nationale de tenir une commission parlementaire sur le prétendu phénomène. [...] Ces déclarations [sont] oppressantes, stigmatisantes. »

Les propos de M. St-Pierre Plamondon font écho à ceux du chef du Parti conservateur du Canada, Pierre Poilievre qui, à la question d'un journaliste qui cherchait à savoir ce qu'il pensait du décret du président Trump annulant la protection des personnes transgenres a affirmé : « Je ne connais aucun autre genre que celui d'homme ou de femme [...] si vous me proposez une autre liste, vous êtes libre de le faire. »⁵

Lorsqu'on parle ainsi d'une communauté, et de manière répétitive, nous sommes dans une logique de violence, d'exclusion et contre les droits humains.

APPRENEZ-EN PLUS

Découvrez notre dossier sur les droits des personnes LGBTQI2+.



1 Amnesty international, 2016 in www.amnesty.fr/focus/transgenre

2 Entrevue téléphonique, Montréal, Québec, 28 mars 2025.

3 Robert Leckey Doyen de la faculté de droit de l'Université McGill. *S'en prendre aux personnes trans comme stratégie politique*, La Presse, 9 février 2024, in Lettre d'opinion www.lapresse.ca/dialogue/opinions/2024-02-09/s-en-prendre-aux-personnes-trans-comme-strategie-politique.php.

4 Pascale Cormier. *La queerphobie ou la peur d'exister*, Presse-toi à gauche, 2 mai 2023 in www.pressegauche.org/La-queerphobie-ou-la-peur-d-exister

5 CP24 Toronto breaking news, 22 janvier 2025 in Youtube.com

UN SOMBRE RETOUR EN FORCE

À BAS LA PEINE DE MORT !



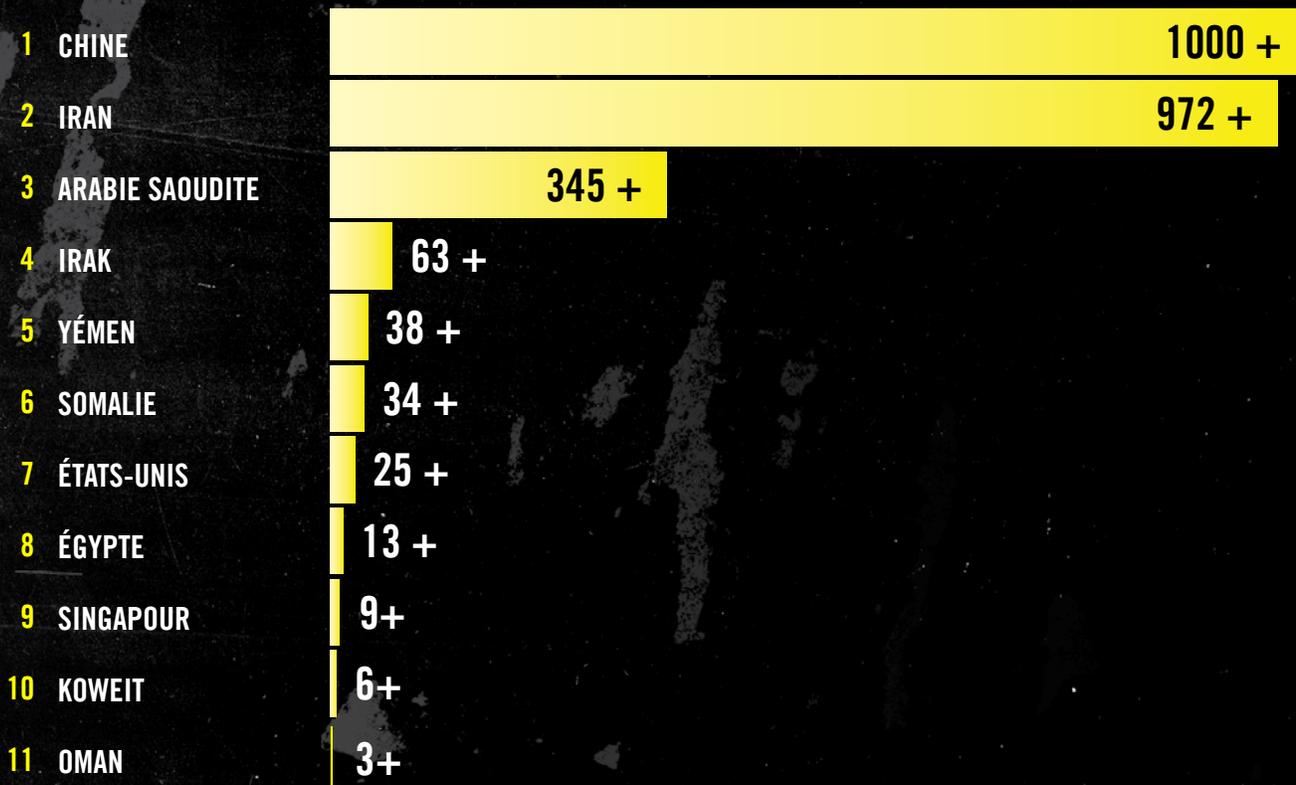
PEINE DE MORT : RAPPORT ANNUEL D'AMNISTIE INTERNATIONALE

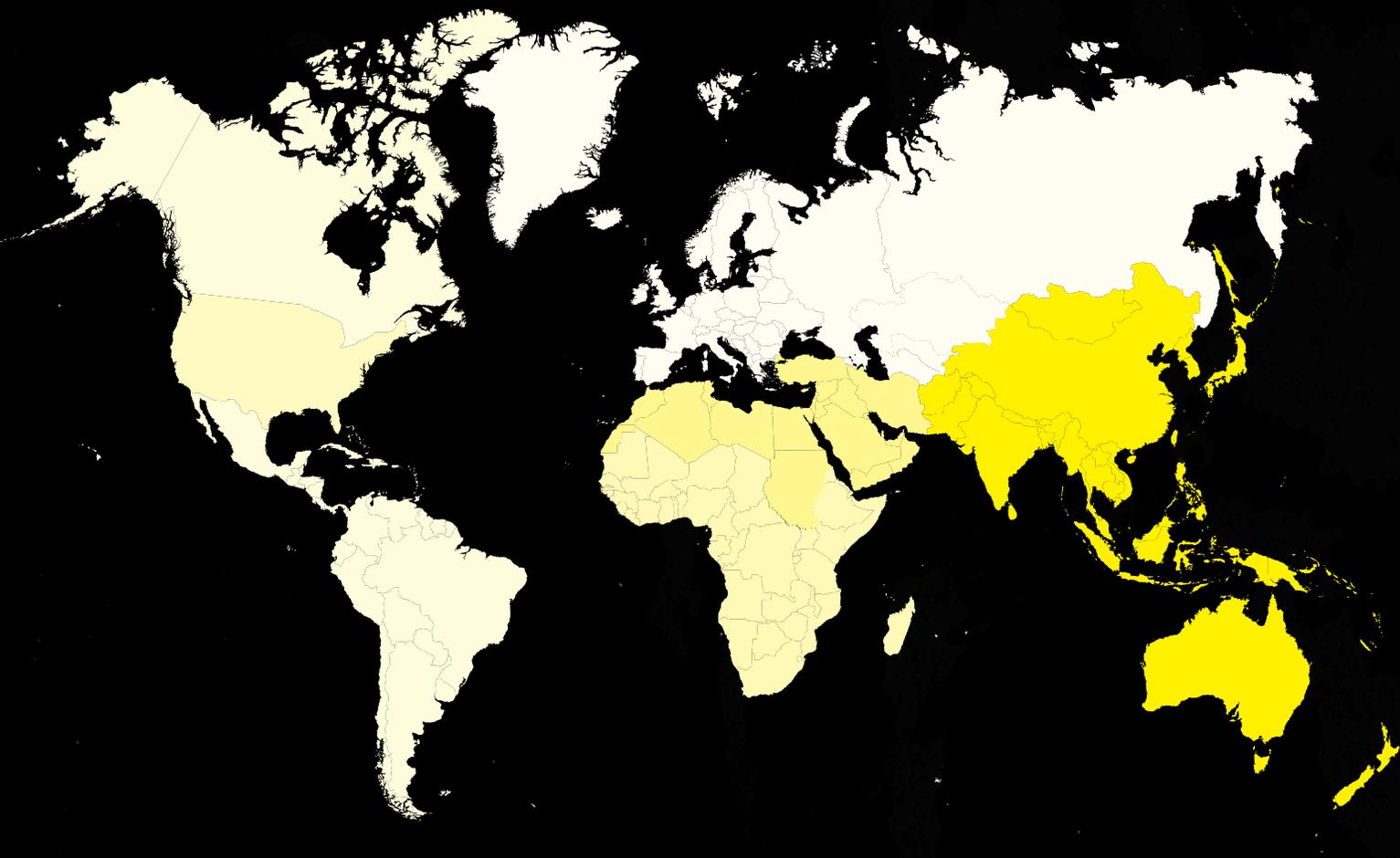
En 2024, Amnistie internationale a recensé **1 518 exécutions** dans **15 pays**, soit une hausse alarmante de **32 %** par rapport à 2023, qui en comptait 1 153. Il s'agit de **plus haut total enregistré depuis 2015**.

Une fois de plus, c'est en Chine qu'ont été exécutées le plus grand nombre de personnes condamnées. Toutefois, il est toujours impossible de connaître la véritable ampleur du recours à la peine capitale dans ce pays, ces données étant classées secret d'État. Les chiffres mondiaux enregistrés par Amnistie internationale ne prennent donc pas en compte les milliers d'exécutions probablement réalisées en Chine, ni celles qui ont eu lieu au Viêt-Nam et en Corée du Nord, où l'organisation estime que le recours à la peine de mort a été massif.

Parmi les méthodes utilisées figurent des pratiques d'une extrême brutalité : **pendaison, décapitation, injection létale, fusillade, et asphyxie au gaz azoté**.

LES PAYS AYANT PROCÉDÉ AU PLUS GRAND NOMBRE D'EXÉCUTIONS SONT :





EUROPE ET ASIE CENTRALE	<ul style="list-style-type: none"> ● Le Bélarus était le dernier pays en Europe à continuer d'appliquer la peine de mort, une personne y a été condamnée à mort le 24 juin 2024. Il a été gracié le 30 juillet. ● La Russie et le Tadjikistan ont maintenu leurs moratoires sur les exécutions.
AMÉRIQUES	<ul style="list-style-type: none"> ● Pour la 16^e année consécutive, les États-Unis ont été le seul pays des Amériques à procéder à des exécutions. ● Trinité-et-Tobago et les États-Unis sont les deux seuls pays des Amériques à avoir prononcé de nouvelles condamnations à mort. ▲ Le nombre total d'exécutions aux États-Unis (25) représente une augmentation comparé à l'an dernier, soit 24 en 2023.
AFRIQUE SUBSAHARIENNE	<ul style="list-style-type: none"> ▼ Le nombre d'exécutions recensées a diminué de 11 % et le nombre de condamnations à mort enregistrées a connu une baisse de 10 % ● Pour la deuxième année consécutive, la Somalie a été le seul pays de la région dont on sait qu'il a procédé à des exécutions : au moins 34 ont été recensées. ● Pour la deuxième année consécutive, des condamnations à mort ont été recensées dans 14 pays. ● Le Zimbabwe et la Zambie ont pris des mesures positives en vue d'abolir la peine de mort et d'inscrire leur engagement en faveur de l'abolition de la peine de mort dans le droit international, respectivement. ▼ Le Burkina Faso, la République démocratique du Congo et le Nigeria ont pris des mesures susceptibles d'étendre le recours à la peine de mort. ▲ Trois pays ont de nouveau prononcé des condamnations à mort après une interruption : l'Ouganda, le Soudan et le Soudan du Sud.
MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD	<ul style="list-style-type: none"> ● Au total, huit pays de la région ont procédé à des exécutions en 2024 : Arabie saoudite, Égypte, Iran, Irak, Koweït, Oman, Syrie et Yémen. ▲ Le nombre d'exécutions recensées dans la région a augmenté de manière alarmante (34 %), pour un total de 1 442 en 2024. Cela signifie que 369 personnes supplémentaires ont été exécutées dans la région par rapport à 2023. ▲ Par rapport à 2023, le nombre d'exécutions a doublé au Yémen, alors qu'il a quadruplé en Irak. ▼ Les tribunaux du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord ont prononcé au moins 773 nouvelles condamnations à mort en 2024, soit une baisse de 19 % par rapport à 2023 (950).
ASIE-PACIFIQUE	<ul style="list-style-type: none"> ▲ L'Asie-Pacifique reste la région du monde où le nombre d'exécutions est le plus élevé. ▲ Au moins 843 nouvelles condamnations à mort ont été prononcées dans la région au cours de l'année. ● Aucune exécution n'a été enregistrée au Bangladesh, pour la première fois depuis 2018.

QUIZ

LA PEINE DE MORT DANS LE MONDE

VRAI ou FAUX

1

Les États-Unis ont réduit leur recours à la peine de mort en 2024 ?

2

Dans la région du Moyen-Orient, l'Iran, l'Irak et l'Arabie saoudite sont les trois principaux pays ayant procédé à des exécutions en 2024. Mis ensemble, leurs nombres d'exécutions représente quelle proportion des exécutions totales de la région ?

A) 20 % B) 53 % C) 88 % D) 96 %

3

Quel pays reste le premier exécuteur au monde ?

A) Iran B) Chine C) Arabie saoudite D) Vietnam

4

Combien de femmes ont été exécutées dans le monde en 2024 ?

A) 2 B) 9 C) 44 D) 50

5

Combien d'exécutions publiques ont été recensées en 2024 ?

A) 3 B) 5 C) 6 D) 8

VRAI ou FAUX

6

Aucune exécution n'a eu lieu en 2024 pour des crimes commis avant l'âge de 18 ans.

7

Combien de personnes étaient condamnées à mort à la fin de l'année 2024 dans le monde ?

A) 15 110 B) 20 000 C) 28 085 D) 30 150

8

Combien de pays avaient totalement aboli la peine de mort à la fin de l'année 2024 ?

A) 100 B) 113 C) 120 D) 140

9

Combien d'exécutions illégales ont été recensées en 2024 pour des infractions liées aux stupéfiants, en violation du droit international ?

A) 500 B) 637 C) 767 D) 1 000

10

Quel pays a procédé à 505 exécutions pour des infractions liées à la drogue en 2024, soit 52 % du total mondial ?

A) Iran B) Chine C) Arabie saoudite D) Singapour

- 1 Faux, quatre États américains (Géorgie, Indiana, Caroline du Sud et Utah) ont repris les exécutions. L'Alabama a triple le nombre d'exécutions, passant de deux en 2023 à six en 2024.
- 2 D) 96 %. Ces trois pays ont été responsables de 96 % des exécutions recensées dans la région, dont 67 % pour l'Iran à lui seul.
- 3 B) Chine. La Chine demeure le pays qui exécute le plus de personnes, bien que les chiffres exacts restent inconnus en raison du secret d'État entourant la peine capitale.
- 4 C) 44. Les exécutions ont été recensées en Arabie saoudite (9), en Chine(+), en Égypte (2), en Irak (1), en Iran (30) et au Yémen (2). Ce chiffre reste approximatif en raison du manque de transparence, notamment en Chine.
- 5 D) 8. Au moins 8 exécutions publiques ont été signalées, dont 4 en Afghanistan et 4 en Iran. Faux, 8 exécutions ont été recensées pour des crimes commis par des mineurs : 4 en Iran et 4 en Somalie.
- 6 B) 637 exécutions pour des infractions liées aux stupéfiants, ce qui représente 42 % de l'ensemble des exécutions à travers le monde.
- 7 B) 28 085
- 8 B) 113
- 9 B) 637
- 10 A) Iran

AMNISTIE
INTERNATIONALE



RAPPORT D'IMPACT 2024

LES DROITS HUMAINS EN ACTION



MOT DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

AU CŒUR DE LA RÉSISTANCE

Dans ces mêmes pages, l'année dernière, au moment de faire le bilan de l'année 2023, nous constatons que l'humanité vivait des temps difficiles. Aujourd'hui, nous pouvons affirmer que nous sommes définitivement entrés dans une ère de reculs importants pour les droits humains et les institutions internationales. Les mouvements anti-droits et les régimes autoritaires ont plus que jamais le vent dans les voiles. On peut parler d'un « effet Trump ».

Mais nous n'avons pas et nous n'allons pas baisser les bras. Au contraire.

En 2024, de concert avec Amnistie internationale Canada anglophone (AICISS), nous nous sommes hautement mobilisés pour le cessez-le-feu entre Israël et le Hamas, contre la vente d'armes à Israël par le Canada, et pour dénoncer le génocide en cours dans la bande de Gaza. Ensemble, les deux sections canadiennes ont fait de nombreuses représentations auprès des parlementaires, y compris auprès du bureau du premier ministre.

Nous avons continué de dénoncer la guerre d'agression contre l'Ukraine, de même que les conflits au Yémen, au Soudan, en République démocratique du Congo et ailleurs.

Nous avons maintenu notre soutien au mouvement Femme, Vie, Liberté et dénoncé la répression violente des autorités iraniennes à l'encontre de la population qui réclame le respect des droits et libertés, ainsi que justice et réparation.

Nous avons dénoncé les attaques en règle contre les libertés d'association et de manifestation de plus en plus importantes et présentes sur tous les continents. Que ce soit en Iran, aux États-Unis, au Pérou, au Paraguay, au Sénégal, en Hongrie, au Bangladesh, en Türkiye, et dans de multiples autres pays, le rétrécissement de l'espace civique est bel et bien une réalité inquiétante qui prend de l'ampleur et s'infiltré de plus en plus. Jusqu'ici, jusque sur les campus des universités et des collèges.

Nous sommes donc intervenus lorsque des universités au Canada ont voulu interdire les manifestations de solidarité avec le peuple palestinien sur les campus, et nous avons dénoncé le recours à la police et à la violence par les directions universitaires, notamment de l'Université McGill à Montréal. De la même façon que nous continuons d'être aux côtés de nos consœurs et confrères autochtones dont

les manifestations pacifiques pour la reconnaissance de leurs droits et de leurs terres sont sévèrement réprimées et criminalisées. Ce qui est le cas des Wet'suwet'en, en Colombie-Britannique, dont nous appuyons la lutte aux côtés de nos collègues de la section anglophone. Nous avons déclaré le chef Wet'suwet'en Dsta'hyl premier prisonnier d'opinion détenu au Canada.

Nous avons constaté la recrudescence de discours décomplexés anti LGBTQI2+, lesquels s'accompagnent de reculs notoires à l'égard des droits des personnes de ces communautés, et même une montée de la

violence à leur rencontre. Les propos de certain-ne-s élu-e-s tant à l'Assemblée nationale qu'à la Chambre des communes y sont pour quelque chose, et nous l'avons dénoncé.

Les politiques migratoires et le traitement des personnes demandeuses d'asile a encore été l'un des dossiers sur lequel nous avons dû le plus intervenir. Nous avons mené une recherche sur le abus des droits des travailleuses et travailleurs migrants au Canada, avec la coopération de la section anglophone et le concours du Secrétariat international. Nous sommes maintes fois intervenu-e-s pour dénoncer les discours déshumanisants et racistes de certains élu-e-s, notamment à l'Assemblée nationale, vis-à-vis des personnes demandeuses d'asile. Les positions d'Amnistie, jugés crédibles et fiables, ont régulièrement été reprises par les médias.

Soyons honnêtes, 2024 n'aura pas été une année de grands gains pour les droits humains, mais ensemble, grâce à votre militantisme et votre engagement, nous sommes demeurés mobilisés et avons multipliés nos actions et interventions. Nous ne sommes pas passés inaperçus, et seulement cela, c'est une victoire. Nous avons réussi à assurer une présence marquée dans les médias, les réseaux sociaux et l'espace public. Grâce à vous, nos grands événements comme le Congrès des jeunes et le Marathon d'écriture de la campagne

« EN CETTE PÉRIODE HISTORIQUE, OÙ LES LOIS ET LES PRATIQUES AUTORITAIRES SE MULTIPLIENT DANS LE MONDE ENTIER DANS L'INTÉRÊT D'UN TRÈS PETIT NOMBRE, LES GOUVERNEMENTS ET LA SOCIÉTÉ CIVILE DOIVENT S'EMPLOYER DE TOUTE URGENCE À RAMENER L'HUMANITÉ SUR DES TERRES PLUS SÛRES »

AGNÈS CALLAMARD, SECRÉTAIRE GÉNÉRALE D'AMNESTY INTERNATIONAL

Écrire, ça libère !, ont été de francs succès de participation, comme vous pourrez le lire dans ces pages.

Cette mobilisation, il nous faut la faire vivre, la faire croître. C'est elle qui nous permettra de résister, de se battre et de gagner.

GOUVERNANCE ET VIE DÉMOCRATIQUE

Du point de vue de la gouvernance et de la vie démocratique de la section comme du mouvement, nous avons relevé plusieurs défis en 2024, dont nous pouvons être fiers. Après un processus exhaustif qui s'est étalé sur deux ans, de nouveaux règlements en phase avec les meilleures pratiques de gouvernance et les exigences du mouvement ont été adoptés par l'assemblée des membres. Parallèlement, nous avons participé activement, dans un esprit d'ouverture, à la révision de la gouvernance au niveau mondial, afin de rendre le mouvement plus équitable, efficient, agile. Le processus est toujours en cours, mais des jalons ont été franchis lors de l'Assemblée mondiale 2024, notamment par l'adoption d'un mécanisme plus équitable de répartition des ressources financières, une formalisation de la présence des jeunes au sein des instances et des délégations des sections, ainsi que l'adoption d'une politique visant l'atteinte absolue de zéro émission, d'ici 2050.

La section a adopté une Politique inclusion, diversité, équité, antiracisme, anti-oppression et accessibilité (IDÉAAA), et débuté la rédaction de son plan d'action. Il s'agit là d'importantes avancées, fruit du travail consciencieux réalisé par le comité IDÉAAA composé de membres du conseil d'administration (CA) et d'employé-e-s. Une nouvelle convention collective a été adoptée, pour la période 2024-2028, aux termes de négociations qui se sont déroulé dans un esprit collaboratif, et à la satisfaction des deux parties.

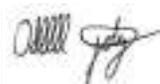
Le climat de travail est sain et les ressources humaines se sont stabilisées.

Le plan de redressement financier que la section a mis en place à partir de 2022 porte fruit. En 2024, nous avons fini l'année avec des résultats positifs. Cela est dû à la fois à une saine gestion, tout autant qu'à l'augmentation des revenus, grâce à une nouvelle stratégie et une toute nouvelle

équipe de collecte de fonds. Malgré les temps difficiles que nous avons devant nous, nous sommes confiant-e-s de pouvoir y faire face avec suffisamment de ressources. À cet égard, les comités audit et de philanthropie du CA sont d'une contribution inestimable.

Cela étant, l'accroissement et la diversification de nos revenus demeure l'un de nos principaux chevaux de bataille, un défi de taille, de même que l'augmentation et la diversification de notre base militante, à tous points de vue.

Nous allons résister et nous battre ensemble, pour gagner ensemble !



Odélie Joly
Présidente



France-Isabelle Langlois
Directrice générale

LA SECTION EN BREF

Amnistie internationale compte sur la générosité de **10 130 donateurs et donatrices** et le soutien de plus de **125 300 sympathisant-e-s** !

Médias sociaux

 **8 161**
abonné-e-s

 **35 000**
abonné-e-s

 **7 647**
abonné-e-s

 **4 958**
abonné-e-s



Trouvez-nous et abonnez-vous à nos comptes pour faire croître notre impact !

Groupes militants

16
groupes locaux
et universitaires

291
groupes
jeunesse

Mobilisation

Vous avez réalisé **92 820** actions : signatures de pétitions, courriels et autres actions en ligne

Médias

233 mentions, articles et reportages dans les médias

178 entrevues

4 lettres ouvertes publiées dans les journaux



Notre conseil d'administration !

DE GAUCHE À DROITE :

Nazim Ait Ourdja, Alexia Remillon, Gabriel-le Crovasce, Sophie Rondeau, Benoit Tiffou, Odélie Joly, Fouzia Bazid.

SONT ABSENTES DE LA PHOTO : Marie-France Cloutier et Catherine Gaudreau.

© Dominic Morissette

NOS ÉVÉNEMENTS

Témoignage

Antoinette Chahine

Le 29 janvier 2024, l'ex-prisonnière d'opinion libanaise, Antoinette Chahine nous a rendu visite. Elle a livré un témoignage poignant aux membres et sympathisant-e-s d'AICF.

Accusée faussement d'avoir participé à un attentat et au meurtre d'un prêtre, elle a été arrêtée en 1994, puis condamnée à mort en 1997. Pendant ces cinq années

d'emprisonnement, elle a subi torture et mauvais traitements, avant d'être innocentée en 1999 grâce à une mobilisation internationale à laquelle a pris activement part Amnistie internationale. Depuis, elle se consacre à la lutte pour l'abolition de la peine de mort et contre la torture, défendant avec force le droit à la vie et à la justice.

SALONS DU LIVRE DE MONTRÉAL ET DE TROIS-RIVIÈRES

LIVRES COMME L'AIR

Dans le cadre de la campagne Livres comme l'air, des auteurs et autrices d'ici dédicacent un de leurs livres à leurs consœurs et confrères emprisonné-e-s ou menacé-e-s ailleurs dans le monde, en signe de solidarité. En 2024, notre campagne s'est déroulée dans deux salons du livre du Québec, celui de Trois-Rivières et celui de Montréal.

Au **Salon du livre de Trois-Rivières**, du 21 au 24 mars 2024, les auteurs et autrices, **Anne-Marie Duquette**, **Zachary Richard**, **Nathalie Petrowski**, **Sébastien Diaz** et **Amélie Dubois** ont été respectivement jumelé-e-s à l'autrice vietnamienne **Pham Doan Trang**, à l'écrivain chinois **Yang Hengjun**, à la défenseure des droits humains et écrivaine iranienne **Narges Mohammadi**, au journaliste algérien **Ihssane El Kadi**, et à

l'écrivain russe **Boris Akunin**. Lors de l'événement, nous avons récolté **2 557 signatures** de pétitions pour ces autrices et auteurs.

Au **Salon du livre de Montréal**, qui s'est tenu du 27 novembre au 1^{er} décembre, les auteurs et autrices **Pierre-Yves Villeneuve**, **Alex Viens** et **Marie-Hélène Poitras** ont, quant à eux et elle, été jumelé-e-s à la poète et militante cubaine **María Cristina Garrido Rodríguez**, au poète et avocat des droits humains thaïlandais **Arnon Nampha** ainsi qu'à l'économiste et professeur d'université malien **Etienne Fakaba Sissoko**. Lors de l'événement, nous avons récolté **2 891 signatures** de pétitions pour ces autrices et auteurs.



Des auteurs et autrices participant-e-s à Livres comme l'air ainsi que des membres du groupe local de Montréal d'AICF, instigatrices de l'événement.

21K de Montréal

Bouger pour la liberté

Le défi sportif Bouger pour la liberté a été relevé par AICF pour une 9^e année, dans le cadre du 21K de Montréal. Dix-sept coureuses et coureurs étaient présent·e·s au parc Jean-Drapeau le 26 avril 2024, mobilisé·e·s pour changer le monde, un pas à la fois. L'événement a permis de récolter près de **22 000\$** pour les droits humains.

Un grand merci à tous ceux et celles qui ont relevé le défi !



Les membres du personnel et du CA d'AICF, du Comité national des jeunes et des partenaires sont venus rencontrer Olivier Vandecasteele (deuxième rangée, cinquième en partant de la gauche) à nos bureaux.

Olivier Vandecasteele

Le 18 septembre 2024, nous avons eu l'honneur d'accueillir le travailleur humanitaire **Olivier Vandecasteele** à nos bureaux, alors qu'il était de passage à Montréal à l'invitation de **Médecins du monde Canada**. Il a été détenu arbitrairement par les autorités iraniennes de février 2022 à mai 2023, période pendant laquelle il a été victime de torture et d'autres formes de mauvais traitements.

Lors de sa visite, il a présenté Protect Humanitarians, une organisation qu'il a fondée à la suite de sa libération. Cette initiative vise à renforcer la protection des travailleurs et

travailleuses humanitaires, à améliorer la prise en charge de la santé mentale des survivant·e·s et à accroître le nombre de poursuites judiciaires contre les auteurs d'attaques à l'encontre des humanitaires.

Des membres du conseil d'administration, du Comité national des jeunes d'Amnistie, ainsi que certains de nos partenaires ont eu la chance d'échanger sur divers enjeux et d'approfondir leur compréhension de l'importance de protéger les travailleuses et travailleurs humanitaires à travers le monde.



CONGRÈS DES JEUNES

Sous le thème des droits des personnes migrantes, le **Congrès des jeunes** s'est tenu le 2 novembre 2024 à l'**école secondaire André-Laurendeau**, dans l'arrondissement Saint-Hubert à Longueuil. Rassemblant près de **300 participant-e-s de 33 écoles**, cet événement a été un véritable succès !

Lors du Congrès, les élèves se sont réuni-e-s pour une journée d'ateliers, de conférences et d'activités dédiées à la défense des droits humains. Cette année, neuf ateliers ont été proposés : six portant sur les droits des personnes migrantes et trois autres abordant des thématiques spécifiques, à savoir les mythes et réalités de la peine de mort, le militantisme jeunesse et le génocide contre les Palestinien-ne-s.

La journée s'est terminée par une marche de solidarité dans les rues de Saint-Hubert.



MARATHON D'ÉCRITURE

ÉCRIRE, ÇA LIBÈRE

Grâce à vous, la campagne **Écrire, ça libère !** a connu un succès retentissant en 2024 ! Notre grand **Marathon d'écriture**, ainsi que les nombreux marathons organisés à travers le Canada francophone, ont été des moments chaleureux de mobilisation !

- **59 915 messages**, dont **4 849 messages** lors du grand Marathon du 7 décembre
- **4 662 638 actions** dans le monde
- **233 marathons** organisés par nos groupes (adultes et jeunesse)

Bravo et merci d'avoir répondu présent-e-s !



© Caroline Hayeur

VOTRE IMPACT EN 2024

♀ DROITS DES FEMMES



NOS COMBATS

► **IRAN** : En 2024, nous avons continué à affirmer notre soutien au mouvement Femme, Vie, Liberté à travers diverses campagnes et actions en faveur des droits des femmes iraniennes et de l'ensemble du peuple iranien.

Le 15 septembre, nous avons pris part à une grande marche dans les rues de Montréal, en compagnie de plusieurs personnalités publiques, pour marquer les deux ans du soulèvement Femme, Vie, Liberté.

Le 25 septembre, l'équipe d'AICF a rencontré **Jacqueline O'Neill, ambassadrice du Canada pour les femmes, la paix et la sécurité**, afin de discuter de la situation alarmante en Iran. Cette rencontre faisait suite à une lettre de plaidoyer envoyée en mars 2024, dans laquelle nous partageons notre rapport intitulé « **Ils m'ont sauvagement violée** ». **Le recours aux violences sexuelles comme arme pour écraser le soulèvement « Femme. Vie. Liberté »**. Dans ce rapport, Amnistie internationale documente comment les services de renseignement et les forces de sécurité iraniennes ont commis des viols et d'autres formes de violence sexuelle, assimilables à de la torture et à d'autres mauvais traitements, à l'encontre des femmes, des hommes et des enfants, dont certains n'avaient que 12 ans. Ces abus ont été perpétrés à la suite d'arrestations arbitraires lors des manifestations nationales de septembre à décembre 2022.

Nous avons recueilli **2 800 signatures** en réponse à la pétition lancée pour mettre fin à l'impunité en Iran.

Nous continuerons à soutenir celles et ceux qui luttent, à faire entendre leur voix et à exiger que justice soit rendue.

► **ARABIE SAOUDITE** : En novembre 2022, les autorités saoudiennes ont arrêté **Manahel al Otaibi**, 29 ans, pour avoir publié des posts sur X en faveur des droits des femmes et des photos d'elle sans abaya sur Snapchat. Depuis novembre 2023, elle est victime de disparition forcée. Amnistie internationale a lancé une pétition qui a déjà recueilli plus de **5 000 signatures** sur notre site seulement.

À travers notre campagne **Écrire, ça libère !** et nos cyberactions urgentes, 12 928 messages ont été envoyés pour exiger sa libération immédiate. Nous continuerons à faire pression jusqu'à ce que justice lui soit rendue.



DROITS DES RÉFUGIÉ·E·S ET DES DEMANDEURS ET DEMANDEUSES D'ASILE

NOS VICTOIRES



► **QUÉBEC** : En mars 2024 une avancée importante en faveur des droits humains des personnes migrantes au Canada a été réalisée. **Les dix provinces canadiennes ont pris l'engagement de mettre fin à leurs contrats de détention migratoire avec l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC).**

En 2021, nous avons lancé la campagne **#BienvenueauCanada** avec Amnistie Canada anglophone et Human Rights Watch Canada, mobilisant des centaines de militant·e·s, avocat·e·s, professionnel·le·s de la santé et leaders religieux, ainsi que des personnes ayant elles-mêmes vécu la détention migratoire. Ensemble, nous avons exigé la fin de l'utilisation des prisons provinciales pour incarcérer des personnes migrantes pour des raisons administratives, une pratique injuste et inhumaine.

Avec le soutien de dizaines d'organisations de justice sociale, la campagne a recueilli l'appui de plus de **30 000 personnes**, qui ont directement interpellé les autorités provinciales et fédérales.

Nous avons interpellé le premier ministre du Canada, Justin Trudeau, ainsi que Dominic LeBlanc, ministre de la Sécurité publique, et Marc Miller, ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté. La lettre, appuyée par **85 organisations signataires**, témoigne du large soutien à notre revendication.

Maintenant que toutes les provinces ont résilié leurs contrats de détention des personnes migrantes, il est urgent que le gouvernement fédéral mette fin, par une directive claire ou un amendement législatif, à l'incarcération des personnes migrantes dans les prisons fédérales par l'ASFC.

AICF a également accueilli une rencontre entre la société civile et le Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire, lors de son passage à Montréal en mai 2024.

NOS COMBATS



► **QUÉBEC** : À la suite des actions du comité **Accès Garderie**, dont est membre AICF, la Cour d'appel du Québec a rendu un jugement favorable à l'accès des familles demandeuses d'asile aux services de garde subventionnés. Cependant, le 22 février 2023, en portant cette cause devant la Cour suprême du Canada, le gouvernement du Québec a de nouveau mis en péril les droits des personnes demandeuses d'asile et l'égalité des genres.

En réponse, le Comité Accès Garderies a tenu une conférence de presse pour interpellier le gouvernement et sensibiliser la population aux droits bafoués par cette décision. Nous avons publié plusieurs communiqués de presse pour dénoncer ces violations des droits humains ciblant particulièrement les femmes demandeuses d'asile, ainsi que relayé des messages sur nos différentes plateformes. Nous nous sommes pleinement investis dans cette lutte et continuerons à le faire, la cause ayant été portée devant la Cour suprême.

Une victoire importante a tout de même été remportée : le 21 mars 2024, la Cour d'appel a rejeté la demande du gouvernement du Québec de suspendre l'accès aux garderies subventionnées pour les enfants de personnes demandeuses d'asile, dans l'attente de la décision de la Cour suprême. **AICF interviendra devant la Cour à titre de tiers pour faire valoir le droit international.**

NOS COMBATS



► **CANADA** : En mars 2021, notre section a lancé la campagne Essentiel-le-s, appelant à la régularisation des statuts des personnes migrantes, sans statut ou à statut précaire, afin de mieux protéger leurs droits. En décembre 2021, le gouvernement fédéral s'était engagé à établir des chemins de régularisation pour les personnes sans statut. Fort de ce premier pas vers une victoire, nous avons poursuivi nos revendications avec détermination. **Grâce à notre mobilisation, nous avons livré plus de 8400 signatures de notre pétition au ministre de l'Immigration, Marc Miller, en avril 2024.** Nous avons continué à nous mobiliser dans la rue comme dans les médias, en tant que membre de la Campagne québécoise pour la régularisation et la justice migrante. Notre plaidoyer, dans le cadre de cette campagne, a été dynamique. Lorsque le gouvernement a commencé à reculer vis-à-vis de son engagement envers les personnes sans statut au printemps 2024, nous avons fait en sorte que **842 messages** soient envoyés directement au cabinet

du Premier ministre, et avons obtenu une rencontre avec le ministre de l'Immigration au mois de mai 2024.

Malheureusement, le gouvernement n'a pas tenu sa promesse, et le programme de grande envergure tant attendu a été réduit à une série de petits programmes sectoriels. Toutefois, notre campagne a joué un rôle clé en sensibilisant le public aux réalités vécues par les personnes sans statut et à statut précaire. Bien que la campagne ait atteint certains de ses objectifs, notre travail ne s'arrête pas là, et nous poursuivrons nos efforts aux côtés de nos partenaires.

En raison de leur statut précaire, voire inexistant, ces individus voient trop souvent leurs droits – notamment leurs droits économiques et sociaux – gravement compromis, ce qui les expose à une vulnérabilité accrue et à l'exploitation. La régularisation, c'est-à-dire l'octroi d'un statut, représente donc une question fondamentale de droits humains.



DROITS DES PERSONNES LGBTQI2+

NOS COMBATS



► **CANADA** : En 2024, nous avons finalisé le rapport d'Amnistie internationale sur l'exploitation des travailleuses et travailleurs migrants dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) canadien.

En plus de la publication d'un article d'opinion dans *Le Devoir* en juin, nous avons coorganisé, en partenariat avec plusieurs organismes, deux conférences virtuelles de grande envergure. En septembre, nous avons organisé une conférence virtuelle avec pour conférencier principal le **Rapporteur spécial des Nations unies sur les formes contemporaines d'esclavage, le professeur Tomoya Obokata**. Cette conférence, organisée en collaboration avec le Réseau d'aide aux travailleurs et travailleuses agricoles du Québec (RATTMAQ), a attiré un **auditoire de 600 personnes**.

En octobre, nous avons tenu une seconde conférence virtuelle axée sur les enjeux liés aux permis de travail sectoriels, dans le cadre d'une proposition de modification au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) du gouvernement fédéral. Des conférencières et conférenciers internationaux ont été invité-e-s à partager leurs analyses. Cette conférence, réalisée en collaboration avec Droits des travailleurs de maison et de ferme (DTMF), a été **suivie par 300 personnes**.

► **INTERNATIONAL** : En 2024, nous avons participé à une consultation virtuelle du **Rapporteur spécial des Nations unies sur le droit à un logement convenable, Balakrishnan Rajagopal**. Nous avons présenté nos préoccupations quant au discours toxique qui s'est installé au Québec et au Canada, dans lequel les personnes migrantes sont rendues responsables de la crise du logement qui sévit au pays.

NOS COMBATS



► **QUÉBEC**: AICF a célébré les communautés LGBTQI2+ en défilant dans les rues de Montréal pour réaffirmer son soutien pendant le **Festival Fierté Montréal** en août 2024. Cet événement est le plus grand rassemblement LGBTQI2+ de la francophonie, et réunit de nombreux organismes communautaires.

Lors des Journées communautaires tenues pendant le festival, aux côtés de nombreux autres organismes engagés, nous avons mené des actions directes afin de protéger et de faire avancer les droits de ces communautés. Dans les rues de Montréal, nous avons récolté une centaine de signatures pour exiger de la **Türkiye** qu'elle garantisse le droit des individus à se rassembler pacifiquement lors du Défilé de la Fierté.

Un rapport d'Amnistie internationale a révélé qu'en 2023, les autorités turques ont imposé des interdictions totales et des restrictions discriminatoires contre ces rassemblements, recourant à une force injustifiée et arbitraire, assimilable, dans certains cas, à de la torture. En tout, notre pétition **« Ensemble pour défendre les marches des fiertés turques » a recueilli plus de 1700 signatures**.



JUSTICE CLIMATIQUE

NOS COMBATS



► **CANADA** : AICF a participé à plusieurs actions en faveur de la **justice climatique**. Aux côtés des défenseur-e-s de l'environnement et du climat, nous soutenons les actions de **désobéissance civile pacifique** visant à mettre en lumière la nécessité d'une véritable justice climatique.

Le 22 octobre 2024, sur le pont Jacques-Cartier à Montréal, trois militant-e-s ont mené une action non-violente pour protester contre l'inaction du gouvernement canadien face aux changements climatiques et exiger la fin de l'extraction des combustibles fossiles. Deux d'entre eux ont été inculpés de méfait et d'obstruction à la justice, puis placés en détention provisoire.

Neuf jours plus tard, nous avons participé à un rassemblement pour exprimer notre soutien à ces militant-e-s et à leur cause. Nous avons également communiqué pour dénoncer les mesures excessives prises par les autorités après leurs arrestations et pour appeler le gouvernement à créer un environnement où toute personne peut attirer pacifiquement l'attention sur des causes urgentes, comme la justice climatique.



DISCRIMINATIONS RACIALES

NOS COMBATS



Adenikè Adegbi, chargée de projets aux campagnes chez AICF, intervenant lors des consultations de la Ville de Montréal sur l'interpellation et l'interception policière.

► **QUÉBEC** : Amnistie internationale Canada francophone intervient comme tiers partie dans les actions portées en justice contre la Loi sur la laïcité de l'État (Loi 21). Nous faisons valoir les obligations internationales du Québec en matière de protection des droits fondamentaux.

AICF rappelle au gouvernement québécois qu'il est assujéti à un certain nombre de normes internationales de droits humains qui garantissent le droit à l'égalité, à la liberté d'expression, de religion et à la liberté de manifester sa religion. Ces libertés s'étendent à la manière dont les personnes choisissent de se vêtir. **AICF dénonce l'utilisation croissante et abusive de la clause dérogatoire, dont l'application repose sur des critères trop peu contraignants.** Cette banalisation, qui sert à contourner les protections des droits humains, constitue une tendance alarmante et s'apparente à une dérive autoritaire.

► **QUÉBEC** : AICF a pris la parole le 11 décembre 2024 lors de la **présentation publique d'études sur l'interpellation et l'interception policière**, mettant en lumière le profilage racial, devant la Commission de la sécurité publique de la Ville de Montréal. Lors de cette consultation, notre collègue Adenikè Adegbi, a défendu au nom d'Amnistie internationale, notre position contre les interpellations policières à Montréal, une pratique injustifiée qui porte atteinte à de nombreux droits et libertés. Elle a appelé la Ville de Montréal et le Service de police de la Ville de Montréal à interdire cette pratique arbitraire.



CONFLITS ET CRISES

ISRAËL ET TERRITOIRE PALESTINIEN OCCUPÉ

NOS VICTOIRES



© Popular Struggle Coordination Committee

Munther Amira



Khaled Al Serr

► **UNRWA** : Nous nous sommes mobilisés, aux côtés d'autres membres de la société civile dont Amnistie Canada anglophone, contre la décision du gouvernement canadien de suspendre le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) en janvier 2024, à la suite d'allégations à l'encontre de 12 employé-e-s les accusant d'avoir participé aux attentats du 7 octobre contre des civils israéliens. Le gouvernement a annoncé la reprise du financement en mars 2024.

► **LIBÉRATION** : Le 29 février 2024, a été libéré le travailleur social et défenseur des droits humains palestinien **Munther Amira**. Il avait été accusé d'incitation au terrorisme sur la base de publications sur Facebook. Sans preuves substantielles, la Cour a émis un ordre de détention administrative de quatre mois. Sa libération a été rendue possible, notamment grâce aux **1 300 messages** que vous avez envoyés.

► **LIBÉRATION** : En septembre, le chirurgien palestinien **Khaled Al Serr**, 32 ans, a été libéré. Il avait été arrêté par l'armée israélienne à la suite d'une descente dans l'hôpital al Nasser à Khan Younès, dans le sud de la bande de Gaza, le 25 mars 2024, avec d'autres membres du personnel de santé. Il a été maintenu en détention pendant plus de six mois, sans être accusé ni jugé, dans des conditions de détention inhumaines. Vous avez été **plus de 2000** à envoyer un courriel à la juge militaire et chef de brigade de l'armée israélienne Yifat Tomer-Yerushalm pour exiger sa libération.

NOS COMBATS

► **VENTE D'ARMES** : AICF s'est mobilisée aux côtés d'autres acteurs de la société civile, dont Amnistie Canada anglophone, pour demander au gouvernement canadien de cesser la vente d'armes à Israël. Le 18 mars 2024, la Chambre des communes a adopté une motion en ce sens, en raison du risque substantiel de contribuer à de graves violations de droits humains.

Cependant, bien que le Canada ait cessé de délivrer de nouveaux permis d'exportation de matériel militaire, les

transferts se sont poursuivis sur la base des permis existants et via les États-Unis, notamment par l'entremise d'une entreprise québécoise.

De nouveau, AICF et une vingtaine d'autres organisations ont interpellé la ministre des Affaires étrangères dans une lettre ouverte.

NOS COMBATS



► **RASSEMBLEMENT** : Le 2 mai 2024, de concert avec **Oxfam-Québec** et **Médecins du Monde Canada** nous avons organisé un **die-in à Montréal pour exiger l'arrêt des transferts d'armes du Canada vers Israël**. Ce rassemblement d'une cinquantaine de personnes s'inscrivait dans le cadre d'une Journée internationale d'action, au cours de laquelle des militant-e-s du monde entier ont interpellé leurs dirigeant-e-s afin de mettre un terme aux transferts d'armes vers Israël.

► **RASSEMBLEMENT** : À l'occasion de la **Journée internationale de prévention des génocides**, le 9 décembre 2024, notre section a réalisé une action devant le **consulat d'Israël** afin de dénoncer le génocide en cours à Gaza.

► **ISRAËL / TPO** : La guerre n'a pas connu de répit en 2024 dans la bande de Gaza. En un an, l'offensive dévastatrice d'Israël a fait plus de 41 500 morts et 1,9 million de personnes déplacées dans le territoire palestinien occupé.

Les recherches menées par Amnistie internationale ont d'ailleurs mené à la publication, le 5 décembre d'un rapport accablant, confirmant qu'Israël a commis et continue de commettre un génocide contre les Palestiniens et les Palestiniennes dans la bande de Gaza occupée.

Intitulé « ***On a l'impression d'être des sous-humains*** » ***Le génocide des Palestiniens et Palestiniennes commis par Israël à Gaza***, le rapport établit que, dans le cadre de l'offensive militaire qu'il a lancée à la suite des attaques meurtrières du Hamas dans le sud de son territoire le 7 octobre 2023, Israël a, en toute impunité, infligé aux Palestiniens et Palestiniennes de Gaza un déchaînement permanent de violence et de destruction.

Conjointement avec Amnistie Canada anglophone, AICF a maintenu une forte mobilisation et poursuivi ses efforts de plaidoyer. Nous avons obtenu une rencontre avec le **bureau du premier ministre** ainsi que le **bureau de la ministre des Affaires étrangères**, Mélanie Joly, afin de les interpeler sur les constats et conclusions d'Amnistie internationale, selon lesquels un génocide est bel et bien en cours. Nous avons aussi rencontré plus d'une dizaine de député-e-s de plusieurs partis, tant au niveau fédéral que provincial.

Grâce à vous, nos différentes pétitions portant sur le conflit ont récolté près de 15 000 signatures.



LIBERTÉ D'EXPRESSION ET DROITS CIVILS

NOS VICTOIRES



► **KIRGHIZISTAN** : Emprisonnée depuis 2022 pour avoir manifesté pacifiquement contre un accord frontalier cédant le contrôle d'un réservoir d'eau douce à l'Ouzbékistan, **Rita Karasartova** avait été inculpée de « désordre de masse » et de tentative de « renversement violent du gouvernement ». Le cas de Rita a été mis en lumière grâce à l'édition 2023 d'*Écrire ça libère !*. À cette occasion, vous lui avez écrit plus de **2 500 messages** de solidarité. Rita a retrouvé sa liberté le 23 juin 2024.



► **RUSSIE** : Après près de deux ans de détention dans des conditions épouvantables, la militante russe **Aleksandra Skochilenko** a été libérée en août 2024 ! Arrêtée en avril 2022 pour avoir remplacé les étiquettes de prix dans un supermarché de Saint-Pétersbourg par des messages dénonçant le bombardement russe de l'école d'art dramatique de Marioupol, en Ukraine, Aleksandra avait été accusée de « diffusion publique d'informations sciemment fausses » concernant l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Vous avez été **près de 6 000** à lui écrire pour exprimer votre soutien, dans le cadre de la campagne *Écrire, ça libère ! 2022* et ça a marché !

► **IRAN** : Le célèbre rappeur **Toomaj Salehi**, âgé de 34 ans, a été libéré en décembre 2024 par les autorités iraniennes. Il avait été arrêté en octobre 2022 pour avoir publiquement soutenu les manifestations qui avaient éclaté un mois plus tôt. À travers ses chansons et sur les réseaux sociaux, il avait exprimé son soutien au mouvement « Femme, Vie, Liberté » et dénoncé la répression violente du régime iranien. En réponse à son engagement, le gouvernement iranien l'avait accusé d'« incitation à la sédition, rassemblement, conspiration, propagande contre le système et appel aux émeutes ».

Face à cette détention arbitraire, Amnistie internationale a lancé une action urgente appelant le gouvernement iranien à abandonner toutes les poursuites à l'encontre de Toomaj Salehi. Nous avons souligné qu'il exerçait son droit à la liberté d'expression et de réunion pacifique, y compris à travers sa musique. Vous avez été **plus de 1 000 signataires** de la pétition exigeant sa libération. Amnistie exige maintenant qu'il soit pleinement indemnisé pour les blessures et préjudices qu'il a subis durant sa détention.

NOS COMBATS



► **CANADA** : D'avril à juillet 2024, les étudiant-e-s ont établi des campements pacifiques en soutien à la population palestinienne sur les campus universitaires canadiens, dont celui de l'**Université McGill**, à Montréal. Cependant, les directions universitaires ont répondu par des mesures répressives, faisant appel aux forces policières pour démanteler les campements et ainsi empêcher les étudiant-e-s d'exercer leur droit de manifester.

AICF a alors vivement dénoncé la réponse des directions universitaires, et notamment celle de l'Université McGill. AICF a expressément demandé à cette dernière de faciliter et de protéger le droit des étudiant-e-s à manifester. Nous avons salué la décision de la Cour supérieure du Québec, qui a refusé la demande d'injonction déposée par deux étudiants de l'université, visant à interdire à cinq groupes propalestiniens et à leurs membres de manifester à moins de 100 mètres des édifices universitaires.

► **THAÏLANDE** : En 2024, le gouvernement thaïlandais a persisté à imposer des restrictions injustifiées à la liberté d'expression, d'association et de réunion, en violation des normes internationales relatives aux droits humains. De plus en plus de militant-e-s, y compris des jeunes et des mineurs, font l'objet de harcèlements judiciaires et de détentions arbitraires pour avoir exercé pacifiquement leurs droits.

AICF s'est donc directement adressé à la **ministre des Affaires étrangères, Mélanie Joly**, afin de lui faire part de nos préoccupations quant aux violations des droits humains perpétrées par les autorités thaïlandaises. Le 28 novembre 2024, nous avons également eu l'opportunité de rencontrer la **secrétaire parlementaire aux Affaires étrangères, Pam Damoff**, pour discuter de ces mêmes préoccupations.

► **ARABIE SAOUDITE** : En Arabie Saoudite la répression de la liberté d'expression atteint des niveaux sans précédent. N'hésitant pas à recourir à des moyens de pression tels que l'emprisonnement arbitraire, la torture et l'exécution, les autorités saoudiennes ont créé un climat de peur. Nous avons exigé un changement immédiat et le respect des droits humains internationaux, à travers des actions urgentes auxquelles vous avez répondu. Vous avez été **3 272 à signer** la pétition d'Amnistie réclamant la libération de personnes détenues pour avoir exercé leur droit à la liberté d'expression.

À nouveau, nous avons interpellé la **ministre des Affaires étrangères, Mélanie Joly**, et le **ministre du Développement international, Ahmed Hussien**, en demandant au gouvernement canadien de se prononcer fermement en faveur de la protection des droits humains en Arabie saoudite, et cesser la vente d'armes à ce pays, tout en exigeant la libération immédiate des personnes détenues pour avoir exercé leur liberté d'expression.



Amnistie internationale a publié un rapport intitulé ***Un jeu dangereux ? Les risques liés aux éditions 2030 et 2034 de la Coupe du monde de la FIFA en matière de droits humains.*** En juin 2024, AICF a adressé un plaidoyer à la **Fédération canadienne de soccer**, l'exhortant à utiliser son influence en tant que membre de la Fédération internationale de football Association (FIFA) pour insister, publiquement et en privé, sur le respect des droits humains lors des prochaines éditions de la Coupe du monde, notamment celle de 2034. La fédération canadienne de soccer n'a pas réagi.



DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES

NOS COMBATS



La délégation équatorienne de femmes autochtones et défenseuses des droits ayant pris part à la tournée « C'est pourquoi on dit non ! », qui a eu lieu à l'automne 2024 à Toronto, Ottawa et Montréal.

► **ÉQUATEUR** : Alors que le **Canada** et l'**Équateur** négocient un accord commercial visant à accroître les investissements miniers canadiens, les communautés locales et autochtones sont en première ligne et subissent déjà les impacts dévastateurs de projets existants. Les négociateurs canadiens cherchent à renforcer la protection des entreprises minières, au détriment des droits humains et de l'environnement. Les peuples autochtones et les communautés rurales sont victimes de violences et de répression, tandis que les défenseur-e-s de l'environnement sont criminalisé-e-s. De plus, ces populations ne sont ni informées ni consultées, en violation des engagements internationaux.

Face à cette situation, nous avons lancé une action urgente à laquelle vous avez répondu en envoyant **1 474 courriels aux autorités concernées**. Malgré cela, le Canada reste silencieux et n'a toujours pas répondu à notre appel en faveur d'une étude d'impact indépendante. Cet accord commercial représente une menace majeure pour les droits humains et pour l'environnement des peuples autochtones en Équateur.



Rassemblement en mémoire de Joyce Echaquan, Septembre 2024 à Montréal

► **CANADA** : Nous avons activement et solidairement pris part à plusieurs manifestations et rassemblements, notamment à la **Marche des filles et femmes autochtones disparues**, ainsi qu'à la **Marche pour la Journée de la vérité et de la réconciliation à Montréal**. Rappelant l'urgence de dénoncer les injustices passées et présentes et de lutter ensemble pour un avenir équitable et juste, où chacun-e pourra vivre dans le respect de sa dignité.

En 2024, nous avons une fois de plus participé au rassemblement **en mémoire de Joyce Echaquan**, afin d'honorer son courage, revendiquer le droit à la sécurité culturelle des Autochtones dans les systèmes de santé, et pour appuyer le **Principe de Joyce**. AICF a réaffirmé son appel au **gouvernement du Québec** pour qu'il reconnaisse l'existence du racisme systémique et adopte officiellement le Principe de Joyce, une mesure cruciale pour garantir la dignité et les droits des peuples autochtones dans tous les services sociaux et de santé.

NOS COMBATS



@ Amnesty International

Chef Dsta'hyl

► **CANADA** : Amnistie internationale a désigné **le chef Dsta'hyl, du clan Likhts'amisyu de la nation Wet'suwet'en**, en Colombie-Britannique, comme prisonnier d'opinion. Condamné à 60 jours d'assignation à résidence, il paie le prix de son engagement à défendre pacifiquement son territoire contre la construction du gazoduc Coastal GasLink (CGL). Son crime ? Faire valoir le droit de son peuple de décider des formes de développement économique envisagées sur ses terres ancestrales, lesquelles doivent recevoir le consentement préalable, libre et éclairé des peuples ou nations autochtones concernées, en vertu de la **Déclaration des Nations unies sur les droits de peuples autochtones (DNUPD)**, laquelle fait désormais partie intégrante du droit canadien depuis 2021.

C'est lors d'une conférence de presse tenue en juillet 2024, organisée conjointement par les sections anglophone et francophone d'Amnistie internationale Canada, que cette

décision historique a été annoncée. En 63 ans d'existence, c'est la première fois que l'organisation accorde le statut de prisonnier d'opinion à une personne détenue au Canada. Cette reconnaissance a suscité une large couverture médiatique et permis de mettre en lumière les violations des droits des défenseur-e-s des terres Wet'suwet'en, ainsi que l'acharnement judiciaire auquel sont confrontées celles et ceux qui œuvrent pour leur protection.

En septembre 2024, les deux sections canadiennes d'Amnistie internationale ont organisé une conférence virtuelle, offrant ainsi au chef Dsta'hyl l'opportunité de témoigner directement et d'échanger avec le public. Cet événement a réuni plus de **370 participant-e-s**.

Dans le cadre de notre campagne mondiale *Écrire, ça libère !*, les défenseur-e-s des terres Wet'suwet'en ont reçu **11 414 messages** de soutien et d'espoir.

TRANSPARENCE FINANCIÈRE 2024

REVENUS

TOTAL 2 683 139 \$

Donatrices et donateurs mensuels 56,7 %

1 522 247 \$

Revenus dédiés 22,7 %

610 308 \$

Dons des individus 15,1 %

405 338 \$

Dons institutionnels 2,4 %

63 184 \$

Autres sources 1,7 %

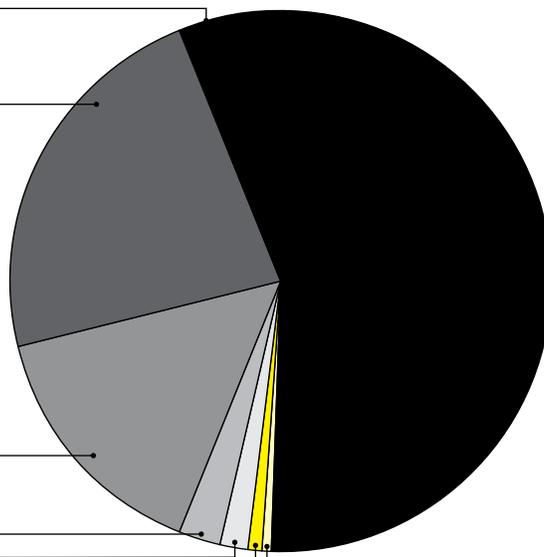
44 727 \$

Événements 0,9 %

25 371 \$

Dons en nature 0,4 %

11 964 \$



DÉPENSES

TOTAL 2 495 891 \$

Campagnes et recherche 63,2 %

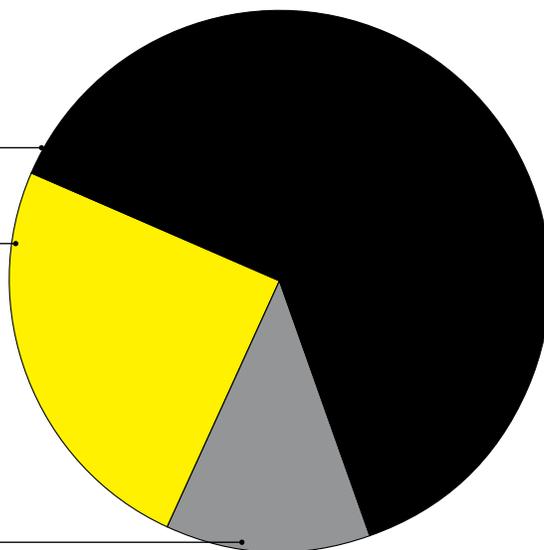
1 576 162 \$

Financement 24,5 %

610 442 \$

Administration 12,4 %

309 287 \$



INDÉPENDANTE GRÂCE À VOUS

Amnistie internationale Canada francophone tient à souligner l'engagement précieux de ses donateurs et donatrices. Grâce à vous, nous restons profondément indépendants de toute institution, de toute idéologie, de tout intérêt économique et de toute religion.

Face à la montée des discours haineux, au rétrécissement de l'espace civique et aux violences d'État, au Québec et au Canada, comme ailleurs dans les Amériques et dans le monde, vous avez choisi d'agir.

Ensemble, nous formons un contre-pouvoir citoyen. Grâce à vous, nous sommes aux côtés de celles et ceux dont les droits sont bafoués, peu importe leur identité ou l'endroit où elles et ils se trouvent.

Aucun régime ne devrait échapper au regard du monde. Nous exposons les abus et nous exigeons la justice.

Merci de faire partie de celles et ceux qui veillent, résistent et agissent.



Le 1^{er} décembre 2023, le défenseur des droits humains burkinabè Daouda Diallo a été appréhendé par des agents des forces de sécurité, emmené dans un lieu tenu secret et soumis à une disparition forcée parce qu'il avait critiqué le gouvernement de transition au Burkina Faso. Il a été remis en liberté en mars 2024, après qu'Amnistie internationale ait diffusé une action urgente demandant sa libération.

Dons individuels

NOS DONATRICES ET DONATEURS EXCEPTIONNEL-LE-S

Éric Brassard	Guy Laperrière
Laurence Brassard	Bernard Leduc
Clarisse Ladouceur	Félix Maltais
Les deux Philippe	Bruno Villeneuve

NOS GRAND-E-S DONATRICES ET DONATEURS

Michèle-Lucienne Auffrédou	Yolande Laprise
Jules Babineau	Louise Lettre
Paul Cardyn	Gilbert Ouellet
Gilles Courtemanche	Jacques Paré
Janine Dansereau	François Quintal
Suzanne Décarie	Jean Richard
Michel Denault	Julie Royer et Miguel Yargeau
Ethel Groffier	Frantz Saintellemy
Deborah Harris	Gérard et Odette Snow
Susan Heap	Richard Trottier
Jean-Luc Houde	Manon Turcotte
Denis Laberge	Pamela Walden-Landry

DONATRICES ET DONATEURS MENSUELS EXCEPTIONNELS (cumulatif de 1 000 \$ et plus par année)

Richard Armstrong	Bradford Hurley
Alexandre Beaulieu	François Lafortune
Jean-François Brousseau	Réal Lalande
Pierre-Maurice Cano	Jean Denis Lampron
Michel Chicoine	Claire-Andrée Lavoie
Olivier Colpin	Diane Lussier
Éric Deland	Bernard Meloche
Marcel Déziel	Massi Ourtirane
Cécile Dreze	René Perreault
Ghislain Dube	Gilda Routy
Gaétan Favreau	Martine Roy
Pierre Gaudette	Sabina Rusu
André Gauthier	Benoît Tiffou
Annick Germain	Andre Touchburn

À LA DOUCE MÉMOIRE DE CELLES ET CEUX QUI ONT LAISSÉ UN HÉRITAGE D'ESPOIR AUX GÉNÉRATIONS FUTURES

Alicianne Dumais	Agathe Allaire
Mariette Migneron	

Donateurs institutionnels de 1 000 \$ et plus

FONDATIONS

Centraide United Way East Ontario
Fondation Canadienne des FCSCJ
Fondation Denise et Robert Gibelleau
Fondation du Grand Montréal
Fondation Familles Lauzon et Provencher
Fondation Linoit
Fondation René Malo
Fonds de bienfaisance Canada
Fonds philanthropique Roland-Lepage, administré par la Fondation Québec Philanthrope
La Fondation Médicale Canadienne
Levin-Wiktorowicz Fund
Unifor Social Justice Fund

SYNDICATS

Centrale des syndicats du Québec (CSQ)
Fédération autonome de l'enseignement (FAE)

COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

Congrégation des Sœurs des Saints Cœurs de Jésus et de Marie
Congrégation des Sœurs Maristes
Fonds Marie-François
Maison Générale des Ursulines
Œuvres caritatives des Filles de Jésus
Œuvres Régis-Vernet
Société des Missions-Étrangères
Sœurs de Saint-Joseph de St-Hyacinthe
Sœurs de Saint-Paul-de-Chartres
Sœurs de St-Joseph de St-Vallier
Sœurs Franciscaines Missionnaires de l'Immaculée Conception

ENTREPRISES

La tête chercheuse
Fairmont Le Reine Elizabeth
Gestion de Luz / Louis Véronneau

Un grand merci à la Fondation du Grand Montréal pour son soutien à la campagne pour les droits des travailleuses et travailleurs migrants temporaires.

Merci également à celles et ceux qui ont choisi de rester anonymes.
Votre impact est bien réel !



TRANSFORMEZ VOTRE DON EN ACTE DE RÉSISTANCE POUR AUJOURD'HUI ET POUR DEMAIN

Dans un monde secoué par les crises et les dérives autoritaires, où l'injustice et la répression gagnent du terrain, poser un geste de solidarité envers les droits humains est plus crucial que jamais. Soutenir Amnesty internationale par un don planifié, c'est poser un geste profondément humain, un acte d'espoir pour un avenir plus juste. C'est offrir un souffle d'espoir à celles et ceux qui se battent chaque jour pour leur dignité, souvent au péril de leur vie. C'est aussi une façon généreuse et réfléchie de faire vivre vos convictions, en laissant une empreinte durable, une trace tangible de votre engagement pour les droits humains, aujourd'hui et pour les générations à venir.

Il existe plusieurs façons d'intégrer ce geste à votre planification financière ou successorale, tout en maximisant les avantages fiscaux pour vous ou pour vos proches. Voici les trois formes les plus courantes, que vous pouvez adapter selon vos priorités et vos possibilités :

DON TESTAMENTAIRE

Un héritage, c'est la marque que nous laissons : un souvenir précieux pour nos proches et une empreinte durable pour le monde. C'est ce qui continue à résonner, bien après notre départ.

«En léguant à Amnesty internationale, ma mère a posé un geste profondément touchant. Elle a laissé en héritage son amour pour la justice et les droits humains — des valeurs qui l'animaient et qu'elle souhaitait voir perdurer.»

SUZANNE BOISCLAIR

DON EN ACTIONS

Faire un don de titres cotés en bourse est un geste à la fois puissant et avantageux pour soutenir notre mission. En plus de contribuer à une cause qui vous tient à cœur, des importants avantages fiscaux peuvent réduire le coût réel de votre don.

«Fondamentalement, et considérant très important le respect des droits humains, je supporte le travail d'Amnesty internationale pour sa pertinence et sa recherche constante d'une efficacité maximale dans ses actions.»

BERNARD LEDUC,
DONATEUR DE TITRES COTÉS EN BOURSE

DON EN ASSURANCE-VIE

Faire un don en assurance-vie est une façon simple et puissante d'affirmer vos valeurs. Ce geste vous permet de transformer chaque dollar investi en un impact durable pour les droits humains, dépassant largement le montant des primes versées.

Pour toute question, vous pouvez contacter Ana Isabel Otero, conseillère au développement philanthropique au +1 514.766.9766, poste 5232 ou par courriel à aiotero@amnistie.ca

S'INFORMER ET AGIR

[amnistie.ca](https://www.amnistie.ca)

NOUS CONTACTER

✉ info@amnistie.ca

☎ 1-800-565-9766

NOUS SUIVRE

📘 @AmnistieCA

✂ @AmnistieCA

📷 amnistie_canadafr

🌐 Amnistie internationale
Canada francophone

🦋 @amnistieca

📺 @AICF

FAIRE UN DON

[amnistie.ca/donnez](https://www.amnistie.ca/donnez)

N° organisme de bienfaisance :
100193457RR001

Amnistie internationale Canada francophone
500-50, rue Ste-Catherine Ouest
Montréal (Québec) H2X 3V4
Canada

**AMNISTIE
INTERNATIONALE**

